



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

Sommaire

I. CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

- 1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE
 - 1.1.1. Le Produit Intérieur Brut (PIB)
 - 1.1.2. L'Inflation
 - 1.1.3. Les Taux d'Intérêt
- 1.2. CONTEXTE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES POUR 2026
 - 1.2.1. BAISSÉ DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF),
 - 1.2.2. BAISSÉ DES COMPENSATIONS SUR LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) DES LOCAUX INDUSTRIELS
 - 1.2.3. AUGMENTATION DE LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP)
 - 1.2.4. PAS DE FCTVA POUR LES EPCI EN 2026
 - 1.2.5. MAINTIEN DU DISPOSITION DE LISSAGE CONJONCTUREL (DILICO) EN 2026
 - 1.2.6. DIMINUTION DE LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)
 - 1.2.7. BAISSÉ DU FONDS VERT ET DE LA DOTATION AU SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
- 1.3. CONTEXTE LOCAL
 - 1.3.1. Bilan 2025
 - 1.3.1.1. BUDGET PRINCIPAL
 - 1.3.1.1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 1.3.1.1.1.1. DEPENSES
 - A. CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)
 - B. CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)
 - C. CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)
 - D. CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)
 - 1.3.1.1.1.2. RECETTES
 - A. ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)
 - B. PRODUITS DU DOMAINE ET DES SERVICES
 - C. IMPOTS ET TAXES (CHAPITRES 73 ET 731)
 - D. DOTATIONS (CHAPITRE 74)
 - E. PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)
 - 1.3.1.1.1.3. BILAN ET NIVEAU D'EPARGNE
 - A. RESULTAT COMPTABLE
 - B. SEUILS INTERMEDIAIRES DE GESTION
 - 1.3.1.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 1.3.1.2. BUDGET ANNEXE DES DECHETS
 - 1.3.1.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 1.3.1.2.1.1. DEPENSES

- A. CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)
- B. CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)
- C. CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)
- D. CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)
- 1.3.1.2.1.2. RECETTES
 - A. PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (CHAPITRE 70)
- 1.3.1.2.1.3. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
 - A. RESULTAT COMPTABLE
 - B. SEUILS INTERMEDIAIRES DE GESTION
- 1.3.1.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT
- 1.3.1.3. BUDGET ANNEXE DE LA MOBILITE
 - 1.3.1.3.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 1.3.1.3.1.1. DEPENSES
 - A. CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)
 - B. CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)
 - 1.3.1.3.1.2. RECETTES
 - 1.3.1.3.1.3. RESULTAT
 - A. RESULTAT COMPTABLE
 - B. SEUILS INTERMEDIAIRES DE GESTION
 - 1.3.1.3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 1.3.1.4. BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES
 - 1.3.1.4.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - A. CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)
 - 1.3.1.4.2. SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 1.3.1.5. BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES
- 1.3.2. PREMIER BILAN DE LA CRUE 2026

II. SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : LES AMBITIONS

1.4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1.4.1. BUDGET PRINCIPAL

1.4.1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.4.1.1.1. RECETTES

1.4.1.1.2. DEPENSES

1.4.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.4.1.2.1. DEPENSES

1.4.1.2.2. RECETTES

1.4.2. BUDGET ANNEXE REGIE DES DECHETS

1.4.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.4.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.4.3. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES

1.4.3.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.4.3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.4.4. BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES

1.4.4.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.4.4.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.4.5. BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL

1.4.6. BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES

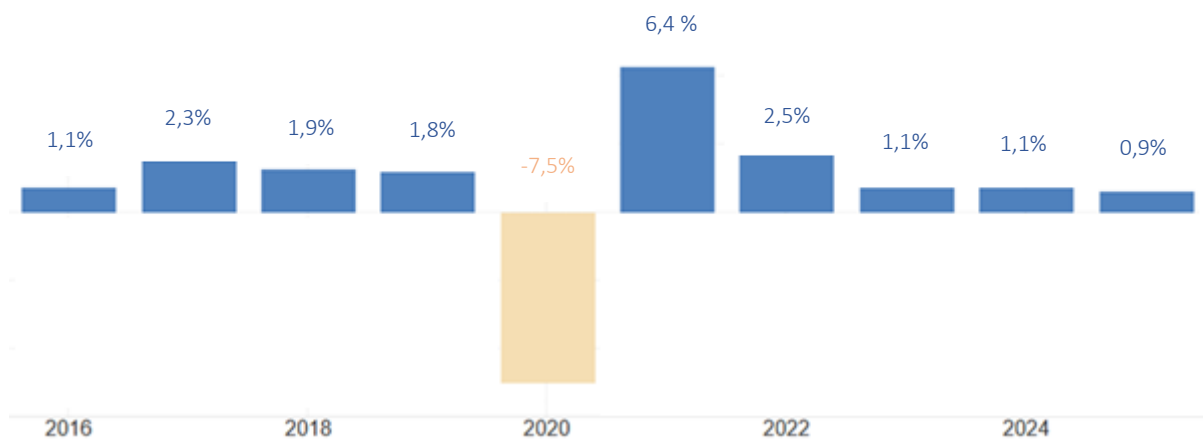
I. CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

1.1. Contexte économique

1.1.1. Le Produit Intérieur Brut (PIB)

Selon les analyses de la Banque de France, le PIB aurait progressé en France à un rythme d'environ 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024, soit au-delà de la prévision du gouvernement (0,7%) mais en-deçà du niveau enregistré sur l'ensemble de l'Union Européenne (1,6%).

L'activité a notamment été tirée par la production de matériels de transport (aéronautique), avec un mouvement de restockage au premier semestre en anticipation d'exportations très dynamiques au second semestre. Ainsi, dans cette dynamique, la croissance se raffermirait un peu à 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.



Il convient à nouveau de rappeler combien cet indicateur est important pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en général et pour Saintes Grandes Rives L'Agglo en particulier et ce notamment depuis les suppressions de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP) puis de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui ont donné lieu à compensation par l'Etat sous la forme d'un versement d'une fraction du produit perçu au titre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), produit qui est directement lié à la croissance économique du pays.

Ces deux compensations s'élevaient en 2025 à 11 171 290 €, soit près de 50% de nos ressources fiscales (23 186 928 €) et 30% de nos Recettes Réelles de l'exercice (36 735 076 €).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'Habitation (RP et RS)	6 349 630	380 952	432 349	438 480	522 496	486 151
Compens. Exo. Taxe d'Habitation	702 370					
Compens. Suppression THRS		6 644 207	7 280 747	7 412 564	7 412 146	7 497 394
Total Taxe d'Habitation Large	7 052 000	7 025 159	7 713 096	7 851 044	7 934 642	7 983 545
CVAE	3 281 538	3 295 648	3 571 988	3 684 837		
Compens. Exo. CVAE		5 376	7 249			
Compens. Suppression CVAE					3 646 372	3 673 896
Total CVAE Large	3 281 538	3 301 024	3 579 237	3 684 837	3 646 372	3 673 896
Total Large	10 333 538	10 326 183	11 292 333	11 535 881	11 581 014	11 657 441

	Moy Annuelle	2021 / 2020	2022 / 2021	2023 / 2022	2024 / 2023	2025 / 2024
Taxe d'Habitation et CVAE	2,4%	-0,1%	9,4%	2,2%	0,4%	0,7%
PIB	2,4%	6,4%	2,5%	1,1%	1,1%	0,9%

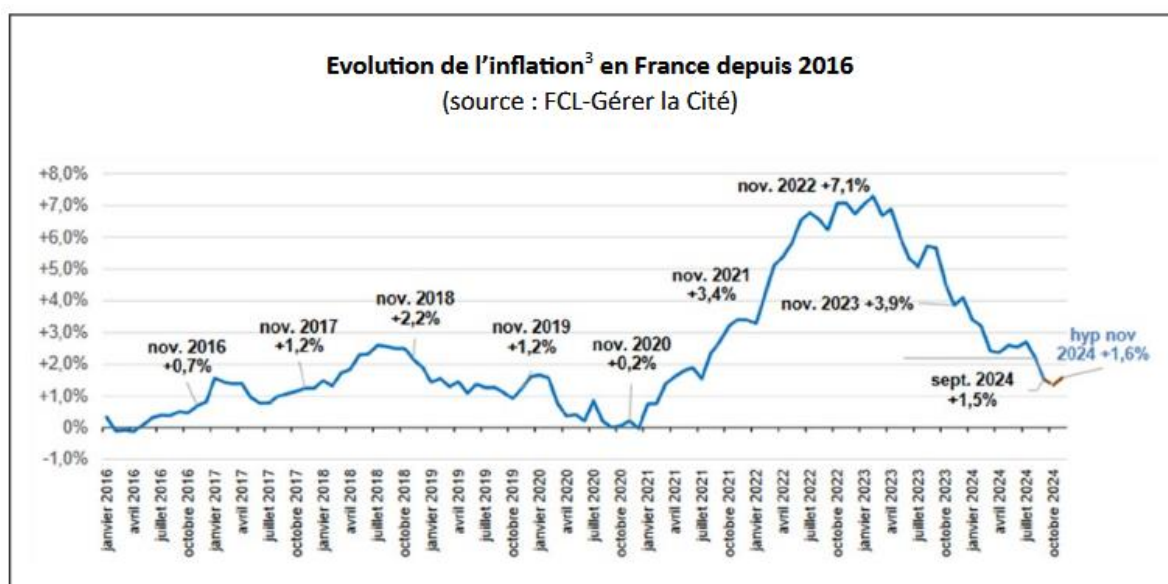
Selon les prévisions de la Banque de France, l'évolution attendue du PIB sur les prochaines années serait :

	2026	2027	2028
PIB	+0,9%	+0,8%	+1,2%

1.1.2. L'inflation

Sur l'année 2025, l'inflation aura progressé de 0,9%

L'inflation forte qui accompagne la croissance depuis la fin de la crise sanitaire semble se réduire progressivement à 2% en 2024 puis en projection autour de 1,6 à 1,9% en 2025.



Cette perspective de désinflation doit cependant être modérée dans la mesure où :

- Cette désinflation « globale » masque des réalités bien différentes entre différents secteurs :

Secteur économique	Inflation sur 12 mois (nov. 23 – nov. 24)
Produits alimentaires	+ 1,9 %
Combustibles et carburants	-7,3 %
Electricité, gaz , ...	-13,5 %
Bâtiments	+1,1%
Travaux publics	+0,8%

- Les tensions récentes au Moyen-Orient ont provoqué une envolée soudaine des prix du gaz sur le marché de gros (l'indice TTF a connu une progression de 46% qui devrait se répercuter sur les tarifs à compter des mois de mai / juin) et du prix du baril de trend qui est actuellement à 80 \$. Toutefois, avec le blocage du détroit d'Ormuz, par lequel transite près de 20% de la consommation mondiale de pétrole, le prix du baril pourrait rapidement grimper jusqu'à 100 \$.

Cette évolution du prix du baril est préoccupante dans la mesure où, comme nous l'avons connu lors du début de la guerre en Ukraine, celle-ci pourrait engendrer un nouveau cycle inflationniste prolongé.

Pour l'heure, cette inflation va nous conduire à prévoir une évolution des inscriptions budgétaires en matière de carburant et de gaz naturel de respectivement 20 et 40%, soit un impact sur les budgets principal et annexes de près de 160 000 euros

	Budget Principal	Budget Déchets	Budget Mobilité	TOTAL
Gaz naturel	162 099	0	0	162 099
Carburant	23 880	448 162	0	472 042
TOTAL 2025	185 979	448 162	0	634 141
Estimation 2026	255 595	537 794	0	793 389
Evolution 2026/2025	69 616	89 632	0	159 248

Selon les prévisions de la Banque de France, l'évolution attendue des prix (inflation) serait :

	2026	2027	2028
Inflation	+1,7%	+1,4%	+1,6%

En 2026, l'inflation devrait être soutenue sous l'effet de l'envolée des prix de l'énergie avant de connaître une détente en 2027 puis une nouvelle hausse en 2028 sous l'effet de la progression des prix dans les services.

1.1.3. Les taux d'intérêt

Le taux des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) 10 ans a fini l'année 2025 plus haut qu'il ne l'a débutée (3,6 % en décembre 2025 vs. 3,2 % en janvier de la même année), avec un essoufflement des facteurs baissiers (baisse de la prime d'inflation, baisse des taux directeurs, hausse de l'incertitude) tandis que les forces davantage structurelles (dette publique, prime de terme) persistent.

Pour 2026, les facteurs cycliques ne seront pas haussiers mais plutôt baissiers à neutres, avec deux exceptions :

- La Réserve Fédérale des Etats Unis (Fed) qui dispose de marges de manœuvre baissières.
- La fébrilité des marchés américains (actions, actifs non cotés, marché du financement de court terme) qui, si elle devait s'accroître, serait bénéfique aux actifs obligataires (hausse des prix, baisse des taux).

Les facteurs structurels, de leur côté, maintiendront la pression à la hausse : la capacité de maîtrise des finances publiques, la capacité des marchés financiers à absorber l'offre obligataire et l'éventuelle évolution de la Fed seront les catalyseurs haussiers à surveiller.

Ces derniers semblent, a priori, l'emporter sur les forces baissières, de sorte que les différents consensus de marché tablent, pour fin 2026, sur un taux OAT 10 ans plus élevé que les niveaux les plus élevés que l'on a connus en 2025, soit autour de 3,8 %.

De fait, il est difficile d'espérer une baisse des taux longs spontanée qui redonnerait de l'air à l'économie.

A NOTER : L'évolution des taux d'intérêt au cours de l'exercice 2025 n'a eu aucun impact sur la Communauté d'Agglomération dont le stock de dette était en quasi-intégralité à taux fixe au 1^{er} janvier 2025 (2 806 786,97 euros sur 2 813 953,44 euros) et n'a mobilisé aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Un emprunt de 677 000 euros a néanmoins été conclu avec la Banque Postale en 2025, mais encaissé en février 2026, pour financer le Programme pluriannuel de développement des Hôtels d'Entreprises. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Montant emprunté	677 000 €
Durée	20 ans – 240 mois
Type de Taux	Fixe
Taux	4,07 %
Périodicité d'amortissement	Trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement du Capital constant : 33 850 € / an

A NOTER : pour le financement du Programme Pluriannuel d'Investissement 2026-2032, les hypothèses de financement via le recours à l'emprunt seront réalisées sur la base de taux entre 4 et 4,20%.

1.2. Contexte National : La Loi de Finances pour 2026

Cette année encore, la grande instabilité politique qui règne au Palais Bourbon n'aura pas permis au Parlement d'adopter le Budget de la Nation avant le 31 décembre et celui-ci aura finalement été réglé par l'usage de l'article 49-3 de la Constitution le 19 février 2026.

Si cette Loi de Finances aura finalement été assouplie en ce qui concerne les nombreuses mesures défavorables, vis-à-vis des collectivités locales en général et pour leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à Fiscalité propre en particulier, qui avaient été envisagées dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026, cette Loi de Finances aura un impact significatif sur le budget 2026 de Saintes Grandes Rives L'Agglo avec notamment :

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- Baisse des compensations sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) acquittée par la Régie des déchets,
- Pas de FCTVA pour les EPCI en 2026
- Maintien du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) en 2026
- Diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)
- Baisse du Fonds Vert et de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL)

1.2.1. Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement des Intercommunalités est composée de deux parts : une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation. En 2026, l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité va être abondée de 90 M€ qui vont, une nouvelle fois, être prélevés sur la dotation de compensation. On estime qu'en moyenne la Dotation d'Intercommunalité devrait progresser de 4,8% alors que la dotation de compensation baisserait de 3,5%

Compte tenu de la structure de la DGF de notre Communauté d'Agglomération, ces transferts devraient se traduire pour Saintes Grandes Rives L'agglo par une légère baisse de l'attribution de DGF pour 2026

	Attributions 2025	Evolution 2026	Attribution estimée 2026
Dotation d'Intercommunalité	1 735 536	+ 4,80%	1 814 000
Dotation de Compensation	2 407 151	- 3,50%	2 323 000
Dotation Globale de Fonctionnement	4 142 687	- 0,14 %	4 137 000

1.2.2. Baisse de la compensation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des locaux industriels

La Loi de Finances pour 2021 a acté la réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels. Afin de compenser la perte de ressources pour les collectivités locales (point III de l'article 4 du PLF 2021), l'Etat s'était alors engagé à verser une compensation de perte de recettes de taxe foncière sur les

propriétés bâties et de perte de recette de cotisation foncière des entreprises, équivalent à la perte de bases d'imposition sur ces établissements industriels multipliés par le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties ou de cotisation foncière des entreprises, de l'année 2020.

Toutefois, la compensation versée par l'Etat a progressé de manière particulièrement dynamique entre 2021 et 2024 (+22%) du fait notamment de la revalorisation forfaitaire des Valeurs locatives cadastrales.

	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Taux de revalorisation VLC	2,20%	3,40%	7,10%	3,90%	16,60%

De fait dans une volonté de maîtrise de l'évolution du Prélèvement sur Recettes (PSR), l'objectif étant de limiter la compensation versée à son niveau 2022, la Loi de Finances pour 2026 a prévu une baisse de 19,3% de cette compensation.

A Noter : Pour Saintes Grandes Rives l'Agglo, cette décision entrainera en 2026 une baisse de recettes d'un peu plus de 123 000 euros

	Compensation 2025	Compensation 2026	Evolution 2026
Compensation VLC des locaux Industriels	508 300	385 1000	- 123 200

1.2.3. Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Cette nouvelle augmentation intervient après 5 années d'alourdissement important du montant de la taxe, passant, entre 2019 et 2025, de 12 à 25 euros la tonne incinérée et de 24 à 65 euros la tonne enfouie. Il est estimé aujourd'hui que la TGAP rapporte près de 1,2 milliards d'euros à l'État, avec près de 70 % (soit 850 millions d'euros) payés directement ou indirectement par les collectivités, et *in fine* les contribuables.

Entre 2019 et 2030, les taux de la TGAP **auront augmenté en moyenne de 400 %** pour l'ensemble des collectivités. En 2030, la TGAP rapporterait plus d'1,9 milliards d'euros, dont 1,35 seraient à la charge des collectivités territoriales. Ce calcul se fait sur la base de tonnages incinérés et enfouis inchangés d'ici 2030, et avec 80 % des Unités de Valorisation Énergétique (UVE) qui auraient un rendement énergétique supérieur à 65%.

A Noter : Pour 2026, le montant des TGAP progresse de 10%

1.2.4. Pas de FCTVA pour les EPCI en 2026

Après que l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et des solutions informatiques en nuage (cloud) ait été remise en cause dans le PLF 2026, le texte soumis au 49-3 au mois de février 2026 est venu rétablir ce droit à bénéficier du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Toutefois, alors que le versement du FCTVA intervenait l'année de la dépense, la Loi de Finances pour 2026 vient d'acter que celui-ci ne sera désormais versé aux intercommunalités que l'année suivant les dépenses d'investissement. Ce report d'une année de la date de versement, constitue un gel qui va amputer les budgets 2026 des intercommunalités d'une fraction importante de recettes

Sur la période 2020-2021, Saintes Grandes Rives L'Agglo a dépensé en moyenne 4 250 000 euros de dépenses d'équipement éligibles au FCTVA par an et a encaissé 530 000 euros de FCTVA, c'est-à-dire que 75% des dépenses ont donné lieu à compensation de la TVA.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Dépenses d'Equip. FCTVA	4 221 973	4 115 381	4 636 495	4 779 750	3 939 401	3 834 850	4 254 642
FCTVA / Equipement	4,12%	8,38%	8,14%	5,64%	39,37%	11,72%	12,40%

A Noter : C'est donc à minima pour 2026, une perte sèche de plus de 500 000 euros qui est attendue.

1.2.5. Maintien du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO)

Le DILICO institué par la Loi de finances pour 2025 a donné lieu à un prélèvement en 2025 de 250 M€ sur les intercommunalités, avec engagement de reversement de 90% de ce prélèvement par tiers en 2026, 2027 et 2028.

Au regard des critères qui ont été arrêtés (potentiel fiscal par habitant et Revenu par habitant) pour déterminer les collectivités contributrices à ce dispositif, Saintes Grandes Rives L'Agglo n'a pas été assujettie au DILICO 2025.

Pour 2026, après une tentative de doublement de l'enveloppement du DILICO, proposée par le projet de Loi de finances, La Loi de Finances pour 2026 a finalement reconduit ce dispositif pour 2026 pour un montant de 740 M€, dont 250 M€ à la charge des EPCI à fiscalité propre, selon les mêmes modalités qu'en 2025.

A Noter : De fait, en 2026, Saintes Grandes Rives L'Agglo ne devrait pas, une nouvelle fois, être contributrice au DILICO

1.2.6. Diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Les dotations versées aux collectivités locales font partie, pour la plupart, d'une enveloppe normée, c'est-à-dire fermée. Ainsi l'évolution de certaines dotations, en dehors de tout abondement, doit être financée par la diminution d'autres dotations. Ainsi, en 2026, l'état demande 586 M€ (dont 386 M€ pour le bloc communal) de variables d'ajustement.

Depuis de nombreuses années maintenant, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) joue ce rôle de variable d'ajustement, à tel point, que cette Dotation est aujourd'hui nulle pour certaines collectivités.

C'est le cas de Saintes Grandes Rives L'Agglo qui de fait ne contribue plus à cet effort puisque son attribution individuelle est nulle depuis 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DCRTP	38 423	38 423	38 423	26 420	0	0

A Noter : la diminution de 17,5% de l'enveloppe de la DCRTP sera sans conséquence sur les attributions de Saintes Grandes Rives L'agglo qui ne perçoit plus de DCRTP depuis 2024.

1.2.7. Baisse du Fonds Vert et de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL)

En 2026, l'Etat réduit son soutien à l'effort des collectivités en faveur de la transition écologique : le fonds vert baisse de 313 M€ (il atteint 837,5 M€). Au-delà, l'Etat minore également les crédits consacrés au financement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) des intercommunalités.

En outre, la création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT), voulue par l'Etat afin de regrouper les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et dotation politique de la ville (DPV), a finalement été abandonnée. L'Etat maintient juste la baisse de 200 M€ de la DSIL justifiée selon lui par le cycle électoral. La DETR est reconduite à son montant 2025 (1,046 Md€).

A Noter : la baisse des soutiens à l'investissement pourrait impacter le financement du Programme Pluriannuel des Investissements, notamment en matière de création d'itinéraires cyclables qui jusqu'alors ont bénéficiés du soutien du fonds vert.

1.3. Contexte Local

1.3.1. Bilan 2025

Au moment de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, le compte financier unique ne nous a pas été transmis par le responsable du service de gestion de la Direction Départementale des Finances Publiques. Il est donc possible que des écarts existent entre les informations qui vont être présentées ci-après et les CFU qui vous seront communiqués.

1.3.1.1. Budget Principal

1.3.1.1.1. Section de Fonctionnement

1.3.1.1.1.1. Dépenses

Au cours de l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2,5%.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Chapitre 011	4 044	4 879	5 037	5 847	5 970	6 120
... dont 60	1 870	2 144	2 410	2 808	2 810	2 737
... dont 61	1 475	2 010	1 882	2 228	2 231	2 471
... dont 62	556	593	605	696	813	744
... dont 63	144	131	139	114	116	168
Chapitre 012	18 315	19 350	20 445	21 392	23 072	24 060
Chapitre 014	1 719	1 705	1 626	1 651	1 816	1 678
Chapitre 65	3 280	3 336	3 511	3 250	3 876	3 741

Chapitre 66	65	58	61	51	41	31
Chapitre 67	914	512	1 222	23	9	2
Chapitre 68	0	0	0	0	6	30
Chapitre 022	0	0	0	0	0	0
Chapitre 023	0	0	0	0	0	0
Chapitre 042	1 639	1 262	1 640	1 518	2 192	2 375
Dépenses Totales	29 977	31 101	33 542	33 731	36 981	38 038
Dépenses Réelles	28 338	29 839	31 902	32 214	34 789	35 662

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Dépenses Réelles de l'Exercice	4,71%	5,30%	6,91%	0,98%	7,99%	2,51%

Pour 2025, il apparaît toutefois que cette hausse des dépenses de fonctionnement est due à l'évolution des charges de personnel, car si on compare les charges réelles de fonctionnement 2025 à celles de 2024 hors charges de personnel, on constate une diminution de 0,99% des charges.

Sur l'ensemble de la période 2020-2025 on constate que les charges de personnel progressent en moyenne près de deux fois plus vite que les autres charges réelles de fonctionnement. Ainsi, le poids des charges de personnel est passé de 66,4% des dépenses réelles en 2020 à 67,5% en 2025.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charges de Personnel	18 315 362	19 349 653	20 445 290	21 391 912	23 071 557	24 060 252
Autres charges réelles	10 022 365	10 489 696	11 456 712	10 821 870	11 717 702	11 602 127

	Moyenne Annuelle	CA 2021 / CA 2020	CA 2022 / CA 2021	CA 2023 / CA 2022	CA 2024 / CA 2023	CA 2025 / CA 2024
Charges de Personnel	5,6%	5,65%	5,66%	4,63%	7,85%	4,29%
Autres charges réelles	3,0%	4,66%	9,22%	-5,54%	8,28%	-0,99%

A. LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

➤ Etat des lieux de la structure des effectifs

En 2025, 842 agents ont été rémunérés dont 499 agents sur des emplois permanents sur le budget principal, 60 sur le budget annexe de la régie des déchets (tous statuts confondus) et 3 sur le budget annexe de la mobilité.

Parmi ces 499 agents permanents, 39 sont des agents contractuels, et 84% de cet effectif est féminin. On note également que 81 % des femmes relèvent de la catégorie C contre 43% des effectifs hommes

A ce titre, les compétences transférées et exercées par la Communauté d'Agglomération sont de nature à expliquer en grande partie le déséquilibre de genre et de catégorie.

En effet, les métiers de l'éducation et plus largement de l'enfance jeunesse sont des missions qui relèvent principalement de la catégorie C (dite d'exécution) et attirent spontanément plus les femmes

que les hommes. (Notamment au regard de la faible qualification attendue, de la quotité de temps souvent incomplète, et du fractionnement de la journée)

308 agents ont été contractuels (temporaires, saisonniers ou remplaçants) et plus de 1 000 CDD ont été signés. Nous avons également accueilli 35 vacataires, apprentis, collaborateurs de cabinets ou stagiaires.

La rémunération brute des agents, hors charges patronales, s'élève en 2025 à 16 530 823€ soit 68% de la masse salariale consommée (chap.012), dont 370 748 € constituent le paiement d'heures au titre des heures complémentaires et supplémentaires rémunérées (hors heures récupérées, et hors charges patronales) soit 2.3% des traitements soit l'équivalent de 11 agents rémunérés à temps complets de catégorie C.

En 2025, les effectifs du Pôle Politique Educative et cohésion territoriale représente 84 % des effectifs (tout type de statuts) et 86% si on considère uniquement les services éducation, restauration scolaire, petite enfance et centres de loisirs.

Au cours de l'exercice 2025, 16 départs en retraite.

➤ Protection sociale des agents

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique, initiée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, impose progressivement aux employeurs publics de participer financièrement à la complémentaire santé et prévoyance des agents.

Les objectifs en Santé sont les suivants :

- Aligner la couverture santé des agents publics sur celle du secteur privé.
- Réduire les inégalités d'accès aux soins.
- Renforcer l'attractivité de la fonction publique.

A compter du 1er janvier 2026, à Saintes Grandes Rives l'Agglo, les modalités de cette mise en œuvre passent par :

- La participation mensuelle forfaitaire, variable en fonction de l'Indice Majoré des agents, d'un montant de 15 €, 20 € ou 25€. Celle-ci s'applique toutefois qu'aux seuls contrats individuels labellisés

Les objectifs en prévoyance sont les suivants :

- Couvrir à un haut niveau l'incapacité liée aux maladies longues, l'invalidité et le décès ;
- Permettre aux agents d'opter pour une protection supplémentaire plus élevée en matière de maladie.

A compter du 1er janvier 2026, à Saintes Grandes Rives l'Agglo, les modalités de cette mise en œuvre passent par :

- La participation mensuelle forfaitaire à 10 € pour toute adhésion au contrat collectif. Il convient toutefois de noter qu'à partir du 1er janvier 2029, la participation de Saintes Grandes Rives L'Agglo, devra être de 50% de la cotisation pour tous les agents.

➤ **Egalité Professionnelle**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 marque un engagement fort en matière d'égalité des genres, en rendant obligatoire, dès 2021, pour toutes les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants la rédaction d'un plan d'action triennal,

Le précédent plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle femmes - hommes de l'Agglo étant arrivé à son terme, il convient d'adopter un nouveau plan d'action pour la période 2025-2027.

Celui-ci s'articule autour des axes suivants :

- Progresser tout au long de son parcours professionnel
- Faciliter l'articulation des temps de vie professionnels et personnels
- Lutter contre toutes les discriminations et toutes les violences faites aux agents sur leurs lieux de travail
- Encourager et soutenir les initiatives en faveur de l'égalité au sein de l'ensemble de l'établissement

➤ **Formation Professionnelle**

Face aux mutations contextuelles, la collectivité investit de manière continue dans la professionnalisation de ses agents (accompagnement des parcours, montée en compétences, actualisation et veille juridique).

Le Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est le partenaire historique de la formation des agents territoriaux :

Cotisation CNFPT 2025 (0.9%) :	139 609 €
Frais de déplacement :	27 342 €
Contributions apprentis :	11 302 €
Coûts pédagogiques :	96 135 €

La part des formations suivies via le CNFPT progresse en 2025 avec 62% du nombre total de jours de formations suivies (pour rappel 59,7% en 2024).

En parallèle, le coût annuel de la cotisation CNFPT représente 63% des frais liés à la formation et le coût moyen d'une journée de formation CNFPT revient à 211€ (cotisation annuelle CNFPT / nb de jours réalisés avec le CNFPT).

Les formations statutaires obligatoires de professionnalisation tout au long de la carrière et les formations d'intégration sont celles qui comptabilisent le plus grand nombre de jours de formation en 2025. Arrivent ensuite les formations de santé et sécurité au travail et de perfectionnement.

Abonnement à IDEAL CO : IDEAL CO est une plateforme collaborative d'échanges et de retour d'expériences professionnelles et propose 40 communautés thématiques métiers qui permettent d'avoir accès à des formations en ligne (en direct ou en VOD), à un réseau social professionnel ainsi qu'à des événements nationaux organisés en présentiel et à distance.

Véritable complément aux formations métiers proposées par le CNFPT. Les webinaires proposés sont des retours d'expérience d'autres collectivités ou établissements sur leurs projets et les politiques

publiques mises en place mais également des informations réglementaires et juridiques présentées par des spécialistes en droit. En 2024, l'échange de pratiques est très plébiscité avec 1 517 lectures de contributions, 109 téléchargements, et 89 formations.

Les séminaires et colloques trouvent une place appropriée dans les échanges entre pairs, le partage d'expériences, d'innovation. (Séminaire encadrement, forum de prévention, etc.)

Concernant les formations sécurité obligatoires (telles que par exemple AIPR, habilitations électriques ; chlore gazeux) et les formations prévention secours (telles que SST, PSC1, gestes et postures) un marché pluriannuel vient d'être attribué pour une provision annuelle de 25 000€.

L'axe devra être mis en 2025 sur l'employabilité des agents et donc les ateliers connaissance de l'environnement territorial des métiers et des compétences. L'accompagnement se fera à travers les PPR (période préparatoire au reclassement) qui induira des dépenses de formation, des déplacements, des accompagnements en reconversion type bilan de compétences

A noter que 10% du Budget formation peut être alloué aux formations diplômantes et CPF.

A Noter : La prévision budgétaire, frais liés aux apprentis, pour 2026 s'élève à 130 000 euros (chapitre 011) à laquelle il est proposé de prévoir 20 000 euros supplémentaires pour la formation des élus (chapitre 65).

➤ **Une commande politique conforme aux observations de la CRC : la remise en service du badgeage**

Pour faire suite à l'audit « Risques Psychosociaux » (RPS) et aux conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), l'exécutif a souhaité remettre en place le badgeage.

Porté par le service Ressources humaines via le budget de la Direction des Services Informatiques et de Télécommunication (DSIT), l'objectif est de converger vers un outil unique et efficient, permettant au service des Ressources Humaines de reprendre la main sur la gestion des temps, l'accompagnement, le conseil et le contrôle.

- Actuellement déploiement du module badgeage
- Portail agent prévu pour avril 2026
- Planification pour septembre 2026

➤ **Création d'un centre de Santé intercommunal**

Un nouveau Centre de Santé Intercommunal vient d'ouvrir dans les locaux de l'ancien siège administratif de la communauté d'agglomération, 4 avenue de Tombouctou à Saintes. Celui-ci a dispensé sa première consultation le 9 février 2026.

A ce jour, 3 médecins vacataires se relaient pour assurer des consultations à raison de 3 jours par semaine et les recherches de praticiens se poursuivent afin d'atteindre la cible de 2 ETP de médecine générale complétée par un ETP de médecine spécialisée

➤ Les Charges de personnel et annexes

Les charges de personnel représentaient un prévisionnel initial de 24 400 000€ en 2025. le delta s'explique en partie par la prévision des salaires du centre de santé

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévision 2026
Charges de Personnel	18 322	19 347	20 443	21 390	23 072	24 061	24 900

	Moyenne Annuelle	2021 /2020	2022 /2021	2023 /2022	2024 /2023	2024 /2025
Charges de Personnel	5,60%	-0,04%	5,65%	4,63%	7,85%	4,29%

Les impacts des mesures exogènes tels que l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL + 3 points pendant chaque année et ce pendant 4 ans représentent plus de 272 000€ cette année 2026 et à termes plus de 800 000€.

Sur ces dépenses il convient d'isoler les dépenses obligatoires des salaires (89%), des dépenses liées au régime indemnitaire (9%) puis des dépenses accessoires telles que les assurances statutaires (0.46%) et frais de médecine du travail entre autres (0.26%).

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires	10 941	11 630	12 274	12 732	13 793	14 079
+ Charges et cotisations	5 262	5 528	5 829	6 100	6 654	7 203
= Dépenses obligatoires des salaires	16 205	17 158	18 103	18 832	20 447	21 282
+ Régime indemnitaire	1 877	1 943	2 079	2 275	2 290	2 452
+ Dépenses accessoires	234	246	261	283	335	327
= Total Charges de Personnel	18 322	19 347	20 443	21 390	23 072	24 061

On constate notamment que si les salaires augmentent de près de 5% en moyenne par an, avec une amorce de réduction de l'augmentation en 2025, les cotisations et autres charges progressent de près de 6,5%.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires + RI	12 818	13 573	14 353	15 007	16 083	16 531
Cotisations et autres charges	5 504	4 742	4 997	6 385	6 989	7 530

	Moyenne Annuelle	2021 / 2020	2022 / 2021	2023 / 2022	2024 / 2023	2025 / 2024
Charges de Personnel	5,2%	5,89%	5,75%	4,56%	7,17%	2,79%
Cotisations et autres charges	6,5%	5,06%	5,47%	4,81%	9,49%	7,74%

A Noter : Depuis 2024 les dépenses exogènes (cotisations et charges) progressent plus vite que les salaires et indemnités versés.

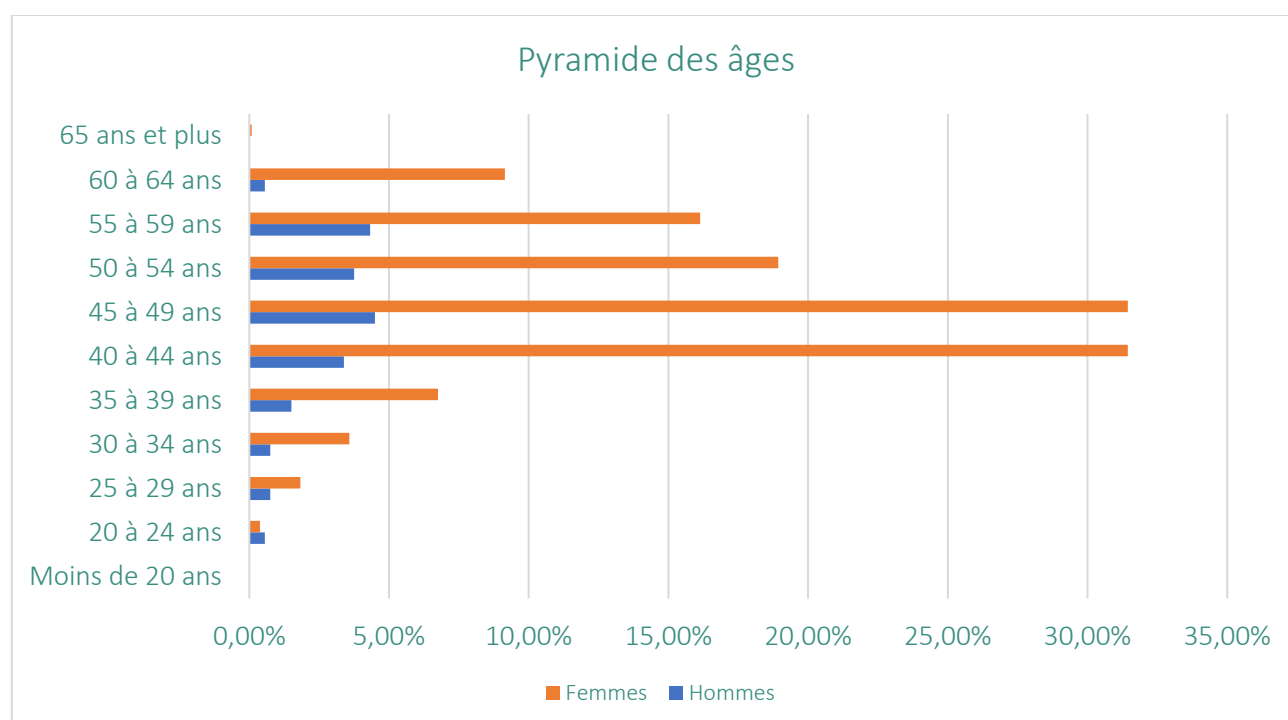
➤ L'employabilité, un réel enjeu pour demain

En moyenne, on compte en 2025, 18,1 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire et 3,7 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent.

On entend par « motif médical compressible » toute absence qui aurait pu être évitée par une prévention suffisamment précoce des facteurs de dégradations des conditions de travail entendues au sens large : les ambiances physiques mais aussi l'organisation du travail, la qualité de la relation emploi, la conciliation des temps professionnels et privés, etc. » (Source : Anact)

De même, il ressort que 45,34 % des agents a eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année, soit près d'un agent sur deux.

La pyramide des âges de l'établissement (âge moyen des fonctionnaires = 49,9 ans) nécessite d'anticiper rapidement et objectivement les questions d'employabilité de nos agents, notamment à travers les dispositifs tels que le maintien de l'emploi et la prévention (aménagement de postes, actions de prévention collectives, etc.) afin de limiter les impacts liés à l'usure et à la maladie professionnelle



C'est ainsi, qu'en 2025, Saintes Grandes Rives L'Agglo a accompagné 4 agents en reclassement dont 2 ont accepté une période préparatoire au reclassement et les 2 autres ont été radiés des cadres pour inaptitude totale et définitive.

B. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Chapitre 011	4 044	4 879	5 037	5 847	5 970	6 120
... dont 60 - fournitures	1 870	2 144	2 410	2 808	2 810	2 737
... dont 61 - prestations	1 475	2 010	1 882	2 228	2 231	2 471
... dont 62 - autres prestations	556	593	605	696	813	744
... dont 63 - impôts et taxes	144	131	139	114	116	168

	Moyenne Annuelle	CA 2021 / CA 2020	CA 2022 / CA 2021	CA 2023 / CA 2022	CA 2024 / CA 2023	CA 2025 / CA 2024
Chapitre 011	8,64%	20,65%	3,24%	16,08%	2,10%	2,51%
... dont 60 - fournitures	7,92%	14,65%	12,41%	16,51%	0,07%	-2,60%
... dont 61 - prestations	10,87%	36,27%	-6,37%	18,38%	0,13%	10,76%
... dont 62 - autres prestations	6,00%	6,65%	2,02%	15,04%	16,81%	-8,49%
... dont 63 - impôts et taxes	3,13%	-9,03%	6,11%	-17,99%	1,75%	44,83%

Inflation	2,92%	1,60%	5,20%	4,90%	2,20%	0,80%
-----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

En 2025, les charges à caractère général ont progressé de 2,51% soit, 3 fois plus que l'inflation constatée sur l'exercice (0,8%), soit une augmentation de 150 000 euros.

- La consommation d'eau progresse de 35 000 euros (+35%)
- Les charges liées à l'énergie (Carburant, électricité, combustibles, chauffage urbain, ...) ont diminué de 207 000 euros (31%). Cette situation fait suite à une augmentation importante intervenue lors du début du conflit en Ukraine et qui diminue lentement. Ainsi, en 2025 nous avons retrouvé un niveau comparable à celui de 2021.

Il est à noter que le conflit avec l'Iran et la fermeture du détroit d'Ormuz risquent d'impacter lourdement ces fournitures en 2026 (+40% attendus) :

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Electricité	216	218	301	595	478	241
Gaz de Ville	72	124	267	141	132	162
Combustibles (bois)	22	22	19	33	34	36
Carburants	14	22	25	26	26	24
ENERGIE	324	386	612	795	670	463

	Moyenne Annuelle	2021 / 2020	2022 / 2021	2023 / 2022	2024 / 2023	2025 / 2024
Electricité	2,21%	0,93%	38,07%	97,67%	-19,66%	-49,58%
Gaz de Ville	17,61%	72,22%	115,32%	-47,19%	-6,38%	22,73%
Combustibles (bois)	10,35%	0,00%	-13,64%	73,68%	3,03%	5,88%
Carburants	11,38%	57,14%	13,64%	4,00%	0,00%	-7,69%
ENERGIE	7,40%	19,14%	58,55%	29,90%	-15,72%	-30,90%

- Les achats alimentaires (restauration scolaire principalement) progressent en moyenne de 13,43% par an depuis 2020. Cette évolution est due d'une part à l'inflation importante qui pèse sur le prix des denrées mais également à l'application de la Loi Egalim qui impose :
 - Depuis le 1er janvier 2022, les restaurants collectifs assurant un service public doivent proposer 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Depuis le 1er janvier 2024, les viandes bovines, porcines, ovines et de volaille et les produits de la pêche répondant aux mêmes conditions doivent représenter une part au moins égale, en valeur, à 60 % des viandes bovines, porcines, ovines et de volaille et des produits de la pêche servis.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Alimentation	820	1 070	1 146	1 252	1 407	1 539

	Moy annuelle	21/20	22/21	23/22	24/23	25/24
Alimentation	13,43%	30,55%	7,12%	9,27%	12,34%	9,38%

On peut s'attendre à voir ces dépenses progresser encore au cours des prochains exercices.

- L'entretien des terrains et des bâtiments publics progresse de près de 80% en 2025, soit une évolution sur une année de près de 150 000 euros.
 - L'entretien des espaces verts, notamment dans les zones d'activités, a été confié à des entreprises d'insertion qui ont augmenté très sensiblement leurs tarifs (+20% en moyenne) à l'occasion de la signature du dernier marché de prestation. Une réflexion sur le niveau d'entretien attendu doit être menée.
 - L'entretien des bâtiments a progressé de 88 000 euros en 2025, soit + 370 % ... il ne s'agit pas d'une évolution naturelle et durable de ce poste mais de la prise en charge de travaux pour lesquels notre assurance a pris en charge les réparations (reprise du bardage de la façade du siège de la Communauté d'agglomération pour 77 000 euros). En 2026, cette dépense devrait être ramenée au niveau moyen constaté sur la période 2020-2024, soit environ 30 000 à 40 000 euros.

C. LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Le Chapitre 65 a enregistré en 2025 une baisse de 3,5%, soit près de 136 000 euros. Cette diminution est liée à :

- La régularisation de la subvention versée à l'Agence d'Attractivité en 2024. En effet, il avait été initialement prévu que l'Agence d'Attractivité fournirait des prestations, assujetties à la TVA. Or après analyse et demande d'un rescrit fiscal auprès des services de la Direction Départementale

des Finances Publiques, il apparaît que les missions de l'Agence d'Attractivité peuvent être donner lieu à versement d'une subvention d'équilibre hors champs de la TVA.

Le montant de la TVA versée indument a donc été régularisé en 2025 pour 236 000 euros,

- La revalorisation de la subvention à l'EPIC Tourisme. Après avoir diminué la subvention de l'EPIC Tourisme en 2023 et 2024, au regard de l'importance de l'excédent cumulé par cet établissement, il est apparu nécessaire de relever le niveau de la subvention à 350 000 euros, soit une augmentation de 120 000 euros.

<i>en K€</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indemnités, cotisations, formations, ... des élus	366	383	398	408	431	420
Abonnements logiciels (SAS)	49	61	72	93	116	107
Non-valeurs et créances éteintes	7	28	33	12	11	1
Cotisation Organismes	382	392	451	485	563	515
Subvention EPIC Tourisme	492	477	507	390	230	350
Subvention SPL Agence d'Attractivité	0	0	0	0	605	490
Subventions aux associations	1 983	1 994	2 027	1 862	1 921	1 858
Divers	0	-1	21	0	0	0
TOTAL CHAPITRE 65	3 279	3 334	3 509	3 250	3 877	3 741

	Moy annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Indemnités, cotisations, formations, ... des élus	2,8%	4,6%	3,9%	2,5%	5,6%	-2,6%
Abonnements logiciels (SAS)	16,9%	24,5%	18,0%	29,2%	24,7%	-7,8%
Non-valeurs et créances éteintes	-32,2%	300,0%	17,9%	-63,6%	-8,3%	-90,9%
Cotisation Organismes	6,2%	2,6%	15,1%	7,5%	16,1%	-8,5%
Subvention EPIC Tourisme	-6,6%	-3,0%	6,3%	-23,1%	-41,0%	52,2%
Subvention SPL Agence d'Attractivité	-4,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-19,0%
Subventions aux associations	-1,3%	0,6%	1,7%	-8,1%	3,2%	-3,3%
Divers	-100,0%	0,0%	-2200,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
TOTAL CHAPITRE 65	2,7%	1,7%	5,2%	-7,4%	19,3%	-3,5%

A Noter : En 2026, ce chapitre devrait être revalorisé de 150 000 à 200 000 euros pour permettre du paiement de la subvention intégrale de l'Agence d'Attractivité mais également la revalorisation des dépenses obligatoires telles que les participations aux écoles privées sous contrat.

D. LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Avec une dette « vieillissante », le montant des intérêts à régler à l'échéance diminue.

<i>en K€</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts – réglés à l'échéance	66	58	61	52	42	21
Intérêts courus non échus (ICNE)	-1	0	0	-1	-1	-6

CHARGES FINANCIERES	65	58	61	51	41	15
---------------------	----	----	----	----	----	----

	Moy annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Intérêts – réglés à l'échéance	-20,5%	-12,1%	5,2%	-14,8%	-19,2%	-50,0%
Intérêts courus non échus (ICNE)	-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	500,0%
TOTAL CHAPITRE 65	-16,7%	-10,8%	5,2%	-16,4%	-19,6%	-36,6%

Toutefois, avec une dette à taux fixe et amortissement constant, cette diminution des intérêts n'emporte pas une réduction du service de la dette. En effet, sur la période aucun des 5 contrats d'emprunt n'est arrivé à son terme et un nouvel (sixième) emprunt de 2 M€ a été contracté en fin d'année 2020.

Dès lors le montant des annuités a augmenté de 100 000 euros

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CRD 01/01/n	1 725	3 541	3 350	3 055	2 753	2 441
Capital	184	191	295	302	312	322
Intérêts	66	57	61	51	42	32
Annuité	250	248	356	353	354	354
CRD31/12/n	3 541	3 350	3 055	2 753	2 441	2 119

Sur la période 2026 à 2032, cinq emprunts vont arriver à terme (2 en 2026, 2 en 2027 et 1 en 2029) et l'annuité va donc être réduite de près de 250 000 €

en K€	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Annuité	355	248	175	175	106	106	106

A Noter : L'extinction de la dette qui va intervenir sur la période 2026-2032 permettrait à la Communauté d'Agglomération d'emprunter à hauteur de 3,2 à 3,5 M€ sans augmenter le montant de l'annuité qui se situe aujourd'hui autour de 355 K€

1.3.1.1.2. Les Recettes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 002	13 675	9 675	11 126	11 447	2 113	3 340
Chapitre 013	161	104	231	209	204	219
Chapitre 70	2 701	3 393	3 702	4 056	4 007	4 149
Chapitre 73	19 874	20 716	22 058	22 757	23 448	23 187
Chapitre 74	8 431	8 106	7 888	7 907	9 167	8 876
Chapitre 75	125	119	141	266	346	353
Chapitre 76	0	0	0	3	3	3
Chapitre 77	516	52	445	9	179	117
... dont cessions	344	10	299	3	157	84

... dont autres	173	42	146	7	22	33
Chapitre 78	0	0	0	0	0	0
Chapitre 042	253	62	58	557	854	946
RECETTES	45 736	42 227	45 648	47 212	40 321	41 191
Recettes Réelles	45 483	42 166	45 590	46 655	39 467	40 245
Recettes Réelles de l'Exercice	31 809	32 491	34 465	35 209	37 354	36 905

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Recettes Réelles de l'Exercice	3,02%	2,14%	6,08%	2,16%	6,09%	-1,20%

L'évolution des recettes sur la période 2020-2025 est assez curieuse dans la mesure où sur la période 2020-2024 nous constatons une évolution par paire d'années avec une année à +2% et la deuxième à +6% puis en 2025 une contraction des recettes avec une baisse de 1,20% des recettes réelles de l'exercice, soit près de - 400 000 euros.

Cette diminution de fin de période doit être relativisée dans la mesure où elle est la conséquence de la mise en place des rattachements de recettes à l'exercice en 2024, qui sont venus « gonfler » le résultat 2024 et qui par conséquent donne à 2025 une base de comparaison surévaluée.

A. ATTENUATION DES CHARGES (CHAPITRE 013)

Les atténuations de charges sont en quasi-totalités composées d'Indemnités journalières liées à la maladie. Ces remboursements ont connu un doublement en 2022 et depuis se maintiennent à un niveau d'environ 200 000 euros par an.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 013	161	104	231	209	204	219

B. PRODUITS DU DOMAINE ET DES SERVICES (CHAPITRE 70)

Les produits des services et du domaine se composent principalement de 2 catégories de recettes, les redevances acquittées par les usagers et les remboursements de dépenses prises en charge par Saintes Grandes Rives L'Agglo en provenance principalement des communes du territoire et des budgets annexes.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevances culturelles	3	4	5	6	6	5
Redevances sportives	232	229	504	488	464	530
Redevances périscolaires	1 851	2 489	2 607	2 845	2 890	2 899
... Sous-total redevances	2 086	2 722	3 116	3 339	3 360	3 434
Remboursement Budget Annexe	240	274	253	296	280	346
Remboursement communes membres	260	236	239	308	253	267
Autres remboursements	111	159	79	96	80	74
... Sous-total remboursements	612	669	571	701	613	687
Autres	4	2	15	17	35	28
Chapitre 70	2 701	3 393	3 702	4 056	4 007	4 149

Moy annuelle	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Redevances	10,5%	30,5%	14,5%	7,2%	0,6%	2,2%
Remboursements	2,3%	9,3%	-14,6%	22,8%	-12,6%	12,1%
Autres	47,6%	-50,0%	650,0%	13,3%	105,9%	-20,0%
Chapitre 70	9,0%	25,6%	9,1%	9,6%	-1,2%	3,5%

Cette vision dynamique, notamment du produit des redevance, tient au fait que cette analyse porte sur la période 2020-2025. Or, en 2020, avec la pandémie de COVID qui a sévit sur le territoire national et bien au-delà, le produit des redevances a connu une chute de plus 30% et il aura fallu attendre l'exercice 2022 pour que les redevances retrouvent leur niveau de 2019.

Il n'y a donc en fait pas une forte croissance des redevances qui sur la période 2019-2025 progressent deux fois moins vite que l'inflation.

Moy annuelle	Moyenne Annuelle	2020 2019	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Redevances	1,7%	-32,7%	30,5%	14,5%	7,2%	0,6%	2,2%
Remboursements	1,3%	-3,5%	9,3%	-14,6%	22,8%	-12,6%	12,1%
Autres	-8,3%	-91,5%	-50,0%	650,0%	13,3%	105,9%	-20,0%
Chapitre 70	1,6%	-28,5%	25,6%	9,1%	9,6%	-1,2%	3,5%
Inflation	2,9%	2,9%	1,6%	5,2%	4,9%	2,2%	0,8%

C. IMPOTS ET TAXES (CHAPITRES 73 ET 731)

Historiquement, la fiscalité locale est composée de ce que l'on appelait les « 4 vieilles » à savoir la Taxe d'Habitation, les deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et enfin la Taxe Professionnelle.

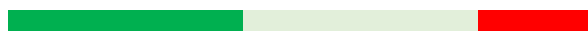
Ce schéma a explosé depuis la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010, remplacée par la Contribution Economique Territoriale et ses 4 composantes : Contribution foncière des entreprises (CFE), Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et l'Imposition Forfaitaire sur les entreprises de Réseaux (IFER).

Au cours de la dernière période 2020-2025, cette fiscalité a à nouveau été largement réformée avec la suppression de la Taxe d'Habitation (2020), l'abattement de 50% de la base des locaux industriels assujettis à la taxe foncière (2021) puis la suppression de la CVAE (2023) qui, pour les EPCI, n'ont pas été remplacés par de nouveaux impôts pour lesquels l'organe délibérant a le pouvoir en matière de fixation des taux, mais par le reversement d'une fraction de la TVA collectée par l'Etat (TH sur les Résidences principales et CVAE) ou une compensation « intégrale ».

Ces évolutions rendent assez difficile le suivi de l'évolution des recettes fiscales.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fiscalité directe	11 338	5 211	5 582	5 820	6 090	5 947
Fraction de TVA (THRS)		6 644	7 281	7 413	7 412	7 497
Compensation CFE (chapitre 74)		578	528	665	728	763
Sous-total "anciennes 4 taxes	11 338	12 433	13 391	13 898	14 230	14 208
CVAE	3 282	3 296	3 572			
Fraction TVA (CVAE)				3 685	3 646	3 674
Sous-total CVAE	3 282	3 296	3 572	3 685	3 646	3 674
TASCOM	1 105	1 043	1 170	1 398	1 488	1 389
IFER	736	762	790	852	889	925
Autres impôts	67	251	158	102	160	206
Attribution de compensation	1 897	1 965	1 939	1 939	1 939	1 939
FPIC	703	723	713	709	689	647
GEMAPI	275	269	277	269	269	275
Taxe de Séjour	112	178	224	249	408	286
TLPE	358	375	352	323	458	402
Chapitre 73	19 874	21 294	22 586	23 422	24 176	23 950

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Sous-total "anciennes 4 taxes	4,6%	9,7%	7,7%	3,8%	2,4%	-0,2%
Sous-total CVAE	2,3%	0,4%	8,4%	3,2%	-1,1%	0,8%
TASCOM	4,7%	-5,6%	12,2%	19,5%	6,4%	-6,7%
IFER	4,7%	3,5%	3,7%	7,8%	4,3%	4,0%
Autres impôts	25,2%	274,6%	-37,1%	-35,4%	56,9%	28,8%
Attribution de compensation	0,4%	3,6%	-1,3%	0,0%	0,0%	0,0%
FPIC	-1,6%	2,8%	-1,4%	-0,6%	-2,8%	-6,1%
GEMAPI	0,0%	-2,2%	3,0%	-2,9%	0,0%	2,2%
Taxe de Séjour	20,6%	58,9%	25,8%	11,2%	63,9%	-29,9%
TLPE	2,3%	4,7%	-6,1%	-8,2%	41,8%	-12,2%
Chapitre 73	3,8%	7,1%	6,1%	3,7%	3,2%	-0,9%



Si l'évolution moyenne de la fiscalité sur l'ensemble de la période est plutôt « dynamique » avec une moyenne annuelle de près de 4%, il convient de voir que si les deux premières années (2021 et 2022) ont vu la fiscalité croître de manière très dynamique, les deux années suivantes (2023-2024) ont vu cette dynamique se réduire de moitié, pour in fine, la dernière année (2025) connaître une croissance négative.

Cette évolution négative globale se retrouve sur la quasi-totalité des divers impôts collectés par la Communauté d'Agglomération. Cette évolution doit faire l'objet d'un suivi dans la mesure où :

- La fiscalité représente 23 950 K€ sur un total de recettes réelles de fonctionnement de 36 905 K€, soit près de 65%

- Pour 14 895 K€ de la fiscalité collectée 5 Fraction de TVA THRS et CVAE, Compensation CFE, TASCOM, IFER et FPIC), soit 62%, la Communauté d'Agglomération n'a plus aucun pouvoir sur la fixation des taux.

A Noter : Au total la Communauté d'Agglomération n'a plus aucune maîtrise sur 42% (67% x 62%) de ses recettes.

D. DOTATIONS (CHAPITRE 74)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation d'Intercommunalité	1 714	1 712	1 721	1 730	1 735	1 736
Dotation de Compensation	2 664	2 612	2 555	2 540	2 498	2 407
Sous-Total DGF	4 379	4 324	4 276	4 270	4 233	4 143
Autres organismes (CAF)	2 681	2 615	2 503	2 421	3 244	2 541
Autres (74718)	510	551	542	513	936	1 429
Sous-Total Subventions	3 191	3 166	3 045	2 933	4 180	3 970
DCRTP	38	38	38	38	26	0
Compensation CFE	121	578	528	665	728	763
Compensation TH	702	0	0	0	0	0
Sous-Total Compensations	862	616	567	703	754	763
Chapitre 74	8 431	8 106	7 888	7 907	9 167	8 876

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Sous-Total DGF	-1,1%	-1,3%	-1,1%	-0,1%	-0,9%	-2,1%
Sous-Total Subventions	4,5%	-0,8%	-3,8%	-3,7%	42,5%	-5,0%
Sous-Total Compensations	-2,4%	-28,5%	-8,0%	24,0%	7,3%	1,2%
Chapitre 74	1,0%	-3,9%	-2,7%	0,2%	15,9%	-3,2%

Les dotations reçues peuvent se classer en 3 catégories distinctes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont le montant se réduit d'environ 1% chaque année,
- Les Subventions, qui elles-aussi peuvent être scindées en deux sous-catégories :
 - Les Subventions de la Caisse d'Allocation Familiale pour le fonctionnement des crèches et des accueils de loisirs qui diminuent également d'environ 1% tous les ans
 - Les autres subventions qui ont connu une progression importante sur la période avec une évolution de près de 22% en moyenne par an.

	2025
Habitat - Pacte territorial	139 590
Habitat - suivi OPAH-RU	173 111
CISPD	17 641
Ecole – Subvention Cité éducative	1 924

DD - Contrat d'objectif Territorial	75 000
DD - COT ADEME	275 000
Fonds innovation Petite Enfance	29 500
Subvention colo apprenantes	29 570
Subvention Maisons France Service	25 000
AAP Gaspillage alimentaire	28 700
DD - Plateforme Rénovation énergétique	52 734
Pacte territorial	40 000
Tourisme - escapade fleuve Charente	3 000
Subvention mieux vivre ensemble break flow painting	700
Ecole - Aide forfaitaire RAM	7 500
Social - Action pour les aidants	2 200
Subvention Plan départemental Sécurité Routière	920
Subvention Prog Réussite Educative	50 000
Subvention quartiers d'été	7 000
ANIMATIONS - POLITIQUES PUBLIQUES	959 090

	2025
Etude Hydro Marias de l'Anglade	15 600
ETUDES	15 600
Chef de projet Habitat	41 982
Ingénierie Programme de réussite éducative (PRE)	34 252
Animateur Gestion Intégrée Eaux Pluviales (GIEP)	65 761
Poste coordination Contrat Local de Santé (CLS)	30 000
Chef de projet Ferrocampus	20 000
Poste animation territoriale Espaces Naturels Sensibles (ENS)	76 142
2 postes de conseillers en Energie	108 388
POSTES	376 525
Reversement recettes escapades + rando équestres	2 620
FCTVA	23 286
Divers	52 268
REVERSEMENTS	78 174
TOTAL	1 429 389

➤ Les compensations fiscales.

A Noter : Au regard de la détérioration des budgets des différents niveaux de collectivités publiques (Etat et Collectivités Locales), les interrogations sont nombreuses sur la capacité de la Communauté d'agglomération à pouvoir continuer à obtenir ce niveau de soutien financier pour la mise en œuvre de ses politiques publiques.

E. PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

<i>en K€</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Revenus des Immeubles	2	2	23	154	213	221
Pénalités reçues	0	0	0	0	0	8
Redevance versée par le concessionnaire	122	117	113	109	104	99
Recouvrement de créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	0
Autres produits de gestion courante	2	0	5	4	29	26
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125	119	141	266	346	353

Les Produits de gestion courante se composent principalement des loyers et de la redevance versée par le concessionnaire des Pompes Funèbres Intercommunale (PFIS)

Les produits relatifs aux loyers ont été largement augmenté en 2023 avec la location des locaux de l'ancien siège de la Communauté d'Agglomération du 4 rue Tombouctou (162 K€). Avec le départ du CFA en cours d'année 2026, ces recettes devraient être amputées de près de 120 K€.

La redevance acquittée par le concessionnaire des pompes funèbres est assez constante avec toutefois une tendance baissière, puisqu'en 6 ans, le montant de la redevance à baissé de 23 K€ soit près de 19%.

1.3.1.1.3. Bilan et niveau d'Épargne

A. RESULTAT COMPTABLE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ATTENUATIONS DE CHARGES	161	104	231	209	204	219
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 701	3 393	3 702	4 056	4 007	4 149
IMPOTS ET TAXES	2 600	9 333	9 933	13 745	13 687	13 757
IMPOTS ET TAXES	17 274	11 383	12 125	9 012	9 761	9 430
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 431	8 106	7 888	7 907	9 167	8 876
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125	119	141	266	346	353
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	3	3	3
PRODUITS EXCEPTIONNELS	516	52	445	9	179	117
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	0	0	0	0	0	0
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	253	62	58	557	854	946
RECETTES DE L'EXERCICE	32 061	32 552	34 522	35 765	38 208	37 851
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 044	4 879	5 037	5 847	5 970	6 120
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 315	19 350	20 445	21 392	23 072	24 060
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 719	1 705	1 626	1 651	1 816	1 678
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 280	3 336	3 511	3 250	3 876	3 741
CHARGES FINANCIERES	65	58	61	51	41	31
CHARGES EXCEPTIONNELLES	914	512	1 222	23	9	2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	0	0	0	6	30
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 639	1 262	1 640	1 518	2 192	2 375
DEPENSES DE L'EXERCICE	29 977	31 101	33 542	33 731	36 981	38 038

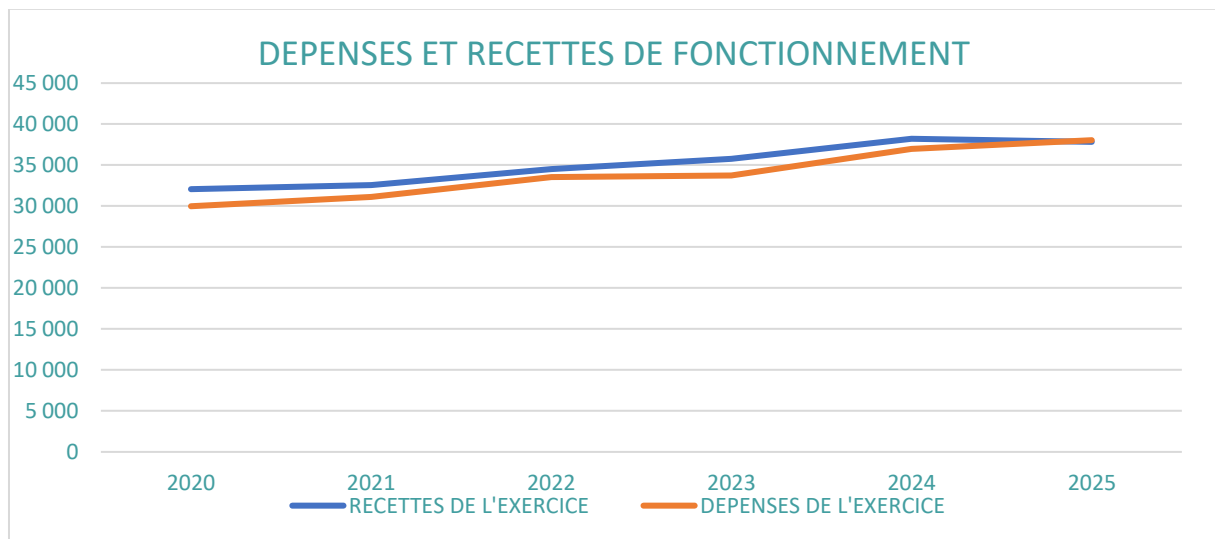
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 084	1 451	980	2 034	1 227	-186
+ REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	13 675	9 675	11 126	11 447	2 113	3 340
= RESULTAT DE CLÔTURE	15 759	11 126	12 106	13 481	3 340	3 153

En 2025, pour la première fois sur la période 2020-2025, le résultat de l'exercice du budget principal est négatif (-186 K€). Toutefois, le report des excédents capitalisés permet de disposer d'un résultat de clôture quasi identique à celui de l'exercice 2024.

Ce résultat trouve des explications conjoncturelles avec notamment, pour la première fois en 2025, une baisse des recettes de près d'1%, alors qu'elles progressaient sur la période 2020-2024 de 3,5% en moyenne par an.

On constate d'ailleurs sur le graphique suivant, et ce d'autant que la progression des dépenses a été largement contenue en 2025, que c'est bien la contraction des recettes qui engendre ce résultat

	Moy Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
RECETTES DE L'EXERCICE	3,4%	1,53%	6,05%	3,60%	6,83%	-0,93%
DEPENSES DE L'EXERCICE	4,9%	3,75%	7,85%	0,56%	9,64%	2,86%



En outre, il convient également de relativiser ce résultat qui intègre les opérations d'ordre qui ne génèrent aucun décaissement mais uniquement des virements de crédits entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Dès lors si on ne s'intéresse qu'aux écritures réelles on constate que le résultat 2025 est supérieur à 1,2 M€

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE L'EXERCICE	31 808	32 490	34 464	35 208	37 354	36 905
DEPENSES DE L'EXERCICE	28 338	29 839	31 902	32 213	34 789	35 663
RESULTAT REEL DE L'EXERCICE	3 470	2 651	2 562	2 995	2 565	1 242

B. SEUILS INTERMEDIAIRES DE GESTION

Cette situation est d'ailleurs confirmée par les seuils intermédiaires de gestion qui affichent un niveau d'Épargne nette d'un peu plus de 900 K€ en 2025, soit quasiment conforme au PPI qui se fondait sur une épargne nette d'1 M€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES D'EXPLOITATION	31 292	32 439	34 019	35 196	37 172	36 785
- DEPENSES D'EXPLOITATION	27 358	29 269	30 619	32 140	34 734	35 599
= RESULTAT D'EXPLOITATION	3 934	3 169	3 400	3 056	2 438	1 185
+ RESULTAT FINANCIER (Hors rembt de la Dette)	0	0	0	3	3	3
+ RESULTAT EXCEPTIONNEL (Hors Cessions)	-742	-470	-1 076	-16	7	85
= EPARGNE DE GESTION	3 192	2 699	2 324	3 043	2 449	1 274
- INTERETS DE LA DETTE	65	58	61	51	41	31
= EPARGNE BRUTE (CAF)	3 127	2 642	2 263	2 992	2 408	1 243
- CAPITAL DE LA DETTE	186	194	297	308	314	324
= EPARGNE NETTE	2 941	2 448	1 967	2 684	2 094	919

1.3.1.1.2. Section d'Investissement

La Section d'Investissement clôture l'exercice 2025 avec un excédent de près de 281 000 euros

	2 025
Excédent Antérieur reporté	4 430 964,57
FCTVA	449 303,17
Subventions	2 227 042,01
Divers	22 600,00
Emprunts et dettes assimilées	2 000,00
... Dont emprunts	0,00
... Dont cautions	2 000,00
Opérations d'Ordre de Section à Section	2 375 258,15
Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section	266 906,28
= Recettes d'Investissement	9 774 074,18
Remboursement du Capital de la Dette	324 144,18
Opérations d'Ordre de Section à Section	946 009,88
Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section	266 906,28
Divers	1 207,46
Dépenses d'Équipement	7 954 956,96
= Dépenses d'Investissement	9 493 224,76
Résultat de Clôture	280 849,42

C'est-à-dire que la Communauté d'Agglomération ne dispose plus que d'un fonds de roulement de :

Excédent de Fonctionnement 2025	3 153 000,00
Excédent d'Investissement 2025	281 000,00
Fonds de roulement	3 434 000,00

Pour mémoire au 1er janvier 2025, ce fonds de roulement était de 7 770 765,86 €, soit une contraction de 4 336 765 ,86 euros qui auront permis de financer des dépenses d'équipement à hauteur de près de 8 M€, sans recourir à l'emprunt et qui se répartissent comme il suit :

Aires d'Accueil des Gens du Voyage	7 411,10
Maison des Aqueducs de Vénérand	149 217,08
Fonds de Concours aux Communes	1 583 362,15
Réhabilitation et Extension Crèche Passerelle	52 544,09
Rénovation Energétique des bâtiments	3 984,81
Schéma Directeur Pluvial	250 294,40
Travaux Pluvial et Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	339 283,98
Gestion des rivières	478 327,95
Aides pour les travaux contre la vulnérabilité	13 138,14
Inventaire des zones humides	200 253,60
Requalification des Zones d'activités économiques	15 260,83
Subventions au secteur économique	268 732,45
Habitat – OPAH-RU	294 793,98
Désamiantage site "La Trocante"	15 224,56
Plan Local de l'Habitat	110 124,00
PLU des Communes	18 989,36
PLU intercommunal	117 848,40
PCRS	20 000,00
Aides à la création de logements sociaux	598 200,00
Matériel informatique	343 145,75
Cybersécurité	7 500,00
Refonte du site internet	19 860,00
Aménagement de voies cyclables et de Sentiers de randonnées	1 468 332,75
Maison du Vélo	1 200,00
Extension du Centre aquatique	47 802,82
Entretien des Piscines	133 565,17
Politique de la Ville	7 076,40
City Stade	29 302,32
Centre de Santé	234 852,85
Schéma de Développement Touristique	11 340,00
Signalétique touristique	36 168,00
Aides à la Filière tourisme	17 049,58
Réfection Ligne verte	16 953,12
Travaux dans les bâtiments	832 877,15
Flotte de véhicules	89 817,50
Matériel technique	30 122,67
Rachat Action des Pompes funèbres	91000
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	7 954 956,96

Pour Financer ces équipements, Saintes Grandes Rives L'Agglo a également bénéficié d'un haut niveau de subventions (2 227 K€) , soit près de 33,6% des dépenses d'équipement HT

Aménagement	ETAT (FDS VERT)	3 600,00
Maison des Aqueducs de Vénérand	ETAT (DSIL) - DRAC - REGION - CD17	785 823,93
Réhabilitation et Extension Crèche Passerelle	CAF 17	35 236,89
Schéma Directeur Pluvial	AGENCE DE L'EAU	238 809,50
Travaux Pluvial + GIEP	AGENCE DE L'EAU - VILLE DE SAINTES	102 033,00
Inventaire des zones humides	AGENCE DE L'EAU	123 502,50
Désamiantage site "La Trocante"	ETAT (FDS VERT)	350 000,00
Etude logements - Ferrocampus	REGION	15 025,00
PLU intercommunal	ETAT (FDS VERT)	9 000,00
Matériel informatique Campus Connecté	CD17	5 260,00
Sentier de randonnées	ETAT (DSIL - DETR)	89 363,26
Flow vélo	ETAT (DSIL)	83 780,56
Matériel technique	CAF 17	3 637,37
Attribution de Compensation - Investissement	COMMUNES	381970
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		2 227 042,01

1.3.1.2. Budget Annexe de la Régie des Déchets

1.3.1.2.1. Section de Fonctionnement

1.3.1.2.1.1. Les Dépenses

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	1 177	1 338	1 497	1 573	1 750	1 801
Charges de personnel	3 033	3 082	3 183	3 408	3 277	3 512
Charges de gestion courante	2 515	2 654	2 842	3 079	3 083	3 674
Charge financière	0	0	0	2	2	0
Charge exceptionnelle	80	152	119	68	146	75
Provisions	0	0	0	0	0	16
o/o entre sections	774	676	641	690	637	467
DEPENSES	7 579	7 902	8 282	8 820	8 895	9 545
DEPENSES REELLES	6 805	7 226	7 641	8 130	8 258	9 078

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Charges à caractère général	8,9%	13,7%	11,9%	5,1%	11,3%	2,9%
Charges de personnel	3,0%	1,6%	3,3%	7,1%	-3,8%	7,2%
Charges de gestion courante	7,9%	5,5%	7,1%	8,3%	0,1%	19,2%
Charge financière	s.o	s.o	s.o	s.o	0,0%	-100,0%
Charge exceptionnelle	-1,3%	90,0%	-21,7%	-42,9%	114,7%	-48,6%
Provisions	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o
DEPENSES REELLES	5,9%	6,2%	5,7%	6,4%	1,6%	9,9%

En 2025, le budget annexe de la régie des déchets de la Communauté d'agglomération de Saintes Grandes Rives a connu la plus forte augmentation de ses dépenses depuis 2020 de près de 10%, soit un peu plus de 800 000 euros de dépenses supplémentaires.

Il convient de noter que près de 75% de cette hausse, soit 600 000 euros, repose, comme cela avait été anticipé lors du précédent débat d'orientation budgétaire (voir page 43 du ROB 2025), sur l'augmentation de la participation à Cyclad qui était estimée à 843 000 euros. Il n'y a donc pas de dérive.

A. Charges à caractère général (CHAPITRE 011)

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
... dont 60 - Fournitures	428	509	649	667	615	656
... dont 61 - prestations	647	753	781	846	1 080	1 105
... dont 62 - autres prestations	96	74	60	50	49	37
... dont 63 - impôts et taxes	5	1	7	10	6	2
Charges à caractère général	1 176	1 337	1 497	1 573	1 750	1 800

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
... dont 60 - Fournitures	8,9%	18,9%	27,5%	2,8%	-7,8%	6,7%
... dont 61 - prestations	11,3%	16,4%	3,7%	8,3%	27,7%	2,3%
... dont 62 - autres prestations	-17,4%	-22,9%	-18,9%	-16,7%	-2,0%	-24,5%
... dont 63 - impôts et taxes	-16,7%	-80,0%	600,0%	42,9%	-40,0%	-66,7%
Charges à caractère général	8,9%	13,7%	12,0%	5,1%	11,3%	2,9%

Inflation	2,9%	1,6%	5,2%	4,9%	2,2%	0,8%
-----------	------	------	------	------	------	------

Les charges à caractère général affichent en 2025 leur plus faible évolution sur la période considérée avec notamment des baisses importantes des chapitres 62 et 63 et notamment des postes relatifs aux frais postaux et de télécommunication (- 15 K€) ;

Sur le Chapitre 61, avec le remplacement des véhicules obsolètes qui a été initié, on constate, en 2025, ce qui pourrait être un début de stabilisation des frais d'entretien des véhicules

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Matériel roulant	271	403	333	398	462	460

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Matériel roulant	11,2%	48,7%	-17,4%	19,5%	16,1%	-0,4%

A contrario les postes relatifs aux contrats de prestation de services (611) et de maintenance progressent (6156) avec notamment la mise en place de l'expérimentation pour la collecte des biodéchets (+ 60 K€), et l'évolution du coût des prestation de la maintenance TRADIM (+ 15 K€) et d'entretien des bennes à ordures ménagères (+ 8 K€).

Enfin le chapitre 60 progresse également de près de 7% du fait d'une part de l'augmentation des prix du carburant (+ 20 K€) mais surtout du fait de la progression du poste lié à l'acquisition de fournitures diverses (6068) de près de 27 K€ (achat de sacs jaunes).

	2024	2025
Sacs jaunes	83 911	104 550
Sacs Krafts (bio seaux)	0	7 015
Vêtements de travail et EPI	19 286	18 940
6088 - Autres matières et fournitures	103 197	130 505

B. Charges de Personnel (CHAPITRE 012)

Après une baisse des Charges de personnel en 2024, consécutive à une réduction drastique du recours au personnel intérimaire (- 273 000 euros), ces charges repartent à la hausse en 2025 avec une progression de 7,2%, soit près de 235 000 euros supplémentaires.

Il apparaît toutefois que 70% de cette hausse est à mettre sur le compte de facteurs endogènes et principalement la hausse des cotisations sociales qui augmentent de plus de 18% (+ 165 K€).

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnel extérieur	709	749	670	929	656	643
Taxes	39	41	41	35	35	35
Salaires	1 625	1 605	1 642	1 588	1 646	1 735
Cotisations sociales	619	621	751	815	901	1 066
Autres cotisations	41	66	80	42	39	33
Total	3 033	3 082	3 183	3 408	3 277	3 512

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Personnel extérieur	-1,9%	5,6%	-10,5%	38,7%	-29,4%	-2,0%
Taxes	-2,1%	5,1%	0,0%	-14,6%	0,0%	0,0%
Salaires	1,3%	-1,2%	2,3%	-3,3%	3,7%	5,4%
Cotisations sociales	11,5%	0,3%	20,9%	8,5%	10,6%	18,3%
Autres cotisations	-4,2%	61,0%	21,2%	-47,5%	-7,1%	-15,4%
Total	3,0%	1,6%	3,3%	7,1%	-3,8%	7,2%

C. Charges de Gestion Courante (CHAPITRE 65)

Les Charges de gestion courante sont, depuis 2025, devenues le 1^{er} poste des dépenses de la Régie des déchets.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation Cyclad	2 479	2 488	2 742	2 933	2 950	3 584
Non-valeurs et créances éteintes	36	125	100	143	134	86
Autres	0	42	0	4	0	3
Total	2 515	2 655	2 842	3 080	3 084	3 673

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Participation Cyclad	7,7%	0,4%	10,2%	7,0%	0,6%	21,5%
Non-valeurs et créances éteintes	19,0%	247,2%	-20,0%	43,0%	-6,3%	-35,8%
Autres	s.o	s.o	-100,0%	s.o	-100,0%	s.o
Total	7,9%	5,6%	7,0%	8,4%	0,1%	19,1%

C'est en effet à ce niveau que l'on retrouve la participation versée au Syndicat mixte Cyclad qui assure le traitement des ordures ménagères et doit d'une part faire face à l'augmentation régulière de la Taxe générale sur les Activités Polluantes (TGAP) mais également de très lourds investissements (près de 70 M€) sur le Centre de tri d'Altriane et l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Paillé.

Cette évolution de près de 800 K€ de la participation à verser avait donc été anticipée, avec notamment un relèvement de 5% des redevances.

D. Charges financières (CHAPITRE 66)

La Dette de la Régie des Déchets s'est éteinte en février 2025 avec le paiement d'une dernière annuité de 7 166,47 €, dont 67,63 € d'intérêts réglés à l'échéance.

1.3.1.2.1.2. Les Recettes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuation de Charges	40	13	26	22	4	10
Produits du domaine et des services	7 184	7 654	8 034	8 668	9 532	10 312
Dotations	55	38	15	0	80	101
Produits de Gestion Courante	50	37	38	35	36	9
Produits Exceptionnels	8	111	23	48	16	25
Recettes Réelles de l'Exercice	7 337	7 853	8 136	8 773	9 668	10 457
o/o entre sections	154	59	13	11	12	29
Recettes de l'Exercice	7 491	7 912	8 149	8 784	9 680	10 486
Excédent reporté	569	480	490	355	320	1 104
Recettes totales	8 060	8 392	8 639	9 139	10 000	11 590

Part Redevance dans les RRF	97,91%	97,47%	98,75%	98,80%	98,59%	98,61%
-----------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Atténuation de Charges	-24,2%	-67,5%	100,0%	-15,4%	-81,8%	150,0%
Produits du domaine et des services	7,5%	6,5%	5,0%	7,9%	10,0%	8,2%
Dotations	s.o	-30,9%	-60,5%	-100,0%	s.o	26,3%
Produits de Gestion Courante	-29,0%	-26,0%	2,7%	-7,9%	2,9%	-75,0%
Produits Exceptionnels	25,6%	1287,5%	-79,3%	108,7%	-66,7%	56,3%
Recettes Réelles de l'Exercice	7,3%	7,0%	3,6%	7,8%	10,2%	8,2%

S'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) la principale recette de ce service est constituée des produits du service. En effet, alors que ces recettes représentaient 97,91% des recettes réelles du service en 2020, celles-ci en représentent 98,61% en 2025.

Ainsi, même si on constate que les dotations progressent, notamment en 2024 et 2025, leur niveau demeure symbolique.

A. Produits des services et du Domaine (CHAPITRE 70)

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Accès déchetteries	95	95	100	101	114	118
Redevances	7 084	7 548	7 920	8 550	9 403	10 171
divers	5	11	14	18	14	23
Total Chapitre 70	7 184	7 643	8 020	8 651	9 517	10 289

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Accès déchetteries	4,5%	0,00%	5,82%	0,50%	13,43%	3,51%
Redevances	7,5%	6,55%	4,93%	7,95%	9,98%	8,17%
divers	35,5%	114,00%	30,84%	26,43%	-21,47%	64,03%
Total Chapitre 70	7,5%	6,39%	4,94%	7,86%	10,02%	8,11%

Les produits des services sont constitués pour près de 99% par les redevances acquittées par les usagers du service. Ces redevances ont progressé de manière très dynamique sur la période avec une moyenne de 7,5% / an.

Il convient toutefois de noter que cette dynamique a été principalement portée par une augmentation des tarifs

Tarifs pour une personne seule

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bac individuel 120 l						
... Forfait	114,00	129,00	129,00	139,32	150,74	158,28
... Part Variable	3,36	3,36	4,20	4,53	4,90	5,15

Bac enterré						
... Forfait	114,00	129,00	129,00	139,32	150,74	158,28
... Part variable	0,84	0,84	0,84	0,90	0,97	1,02

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Bac individuel 120 l						

... Forfait	6,8%	13,16%	0,00%	8,00%	8,20%	5,00%
... Part Variable	8,9%	0,00%	25,00%	7,86%	8,17%	5,10%

Bac enterré						
... Forfait	6,8%	13,16%	0,00%	8,00%	8,20%	5,00%
... Part variable	4,0%	0,00%	0,00%	7,14%	7,78%	5,15%

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Effet augmentation des tarifs	6,8%	13,2%	0,0%	8,0%	8,2%	5,0%
Effet accroissement des usagers	0,7%	-6,8%	4,9%	-0,1%	1,8%	3,1%
= Augmentation des Redevances	7,5%	6,4%	4,9%	7,9%	10,0%	8,1%

Cette augmentation de près de 34% des tarifs sur la période aura permis au service de la collecte de constituer un niveau d'Épargne nécessaire à la mise en place d'un Programme Pluriannuel des Investissement ambitieux et nécessaire.

1.3.1.2.1.3. Résultat de Fonctionnement et niveau d'Épargne

A. RESULTAT COMPTABLE

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, telle que présentée ci-avant, a permis de passer d'une situation de déficit en 2020 (-88 K€) à une situation d'un excédent confortable (941 K€) en 2025 qui représente près de 10% des recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuation de Charges	40	13	26	22	4	10
Produits des Services et du domaine	7 184	7 654	8 034	8 668	9 532	10 312
Impôts et Taxes	0	0	0	0	0	0
Dotations et Participations	55	38	15	0	80	101
Produits de gestion courante	50	37	38	35	36	9

Produits exceptionnels	8	111	23	48	16	25
Provisions	0	0	0	0	0	0
o/o entre sections	154	59	13	11	12	29
RECETTES DE L'EXERCICE	7 491	7 912	8 148	8 784	9 680	10 486

Charges à caractère général	1 177	1 338	1 497	1 573	1 750	1 801
Charges de personnel	3 033	3 082	3 183	3 408	3 277	3 512
Charges de gestion courante	2 515	2 654	2 842	3 079	3 083	3 674
Charge financière	0	0	0	2	2	0
Charge exceptionnelle	80	152	119	68	146	75
Provisions	0	0	0	0	0	16
o/o entre sections	774	676	641	690	637	467
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 579	7 902	8 282	8 820	8 895	9 545

RESULTAT DE L'EXERCICE	-88	10	-134	-36	785	941
+ Reprise du résultat	569	480	490	355	320	1 104
RESULTAT DE CLÔTURE	481	489	356	319	1 104	2 045

B. SEUILS INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les niveaux d'épargne viennent corroborer également cette santé financière retrouvée au sein de la régie des déchets qui n'a plus de dette et dégage une épargne nette annuelle de près de 1,3 M€, qui permet de financer le Programme Pluriannuel d'Investissement qui a été arrêté

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES D'EXPLOITATION	7 329	7 742	8 113	8 726	9 652	10 432
- DEPENSES D'EXPLOITATION	6 725	7 074	7 522	8 060	8 110	8 987
= RESULTAT D'EXPLOITATION	604	668	591	666	1 542	1 445
+ RESULTAT FINANCIER (hs rembt de la dette)	0	0	0	0	0	0
+ RESULTAT Exceptionnel (hs cessions)	-72	-41	-96	-20	-130	-66
= EPARGNE DE GESTION	532	626	494	645	1 412	1 379
- INTERETS DE LA DETTE	0	0	0	2	2	0
= EPARGNE BRUTE (CAF)	532	626	494	643	1 410	1 379
- CAPITALE DE LA DETTE	29	29	22	29	36	7
= EPARGNE NETTE	504	598	473	615	1 374	1 372

1.3.1.2.2. Section d'Investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds et réserves (Hs Affectation)	43	20	159	16	42	177
Subvention d'Equipement reçue	108	0	0	0	187	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	0	0
o/o entre sections	774	676	641	690	637	467

Recettes d'Investissement de l'exercice	926	696	800	706	865	644
+ Affectation du Résultat	28	0	0	0	0	0
+ Excédent reporté	2 796	3 290	3 775	3 493	3 941	4 250
Recettes d'Investissement	3 750	3 986	4 575	4 199	4 806	4 894

Remboursement du Capital de la dette	29	29	22	29	36	7
Dépenses d'équipement	278	123	1 048	219	508	1 818
o/o entre sections	154	59	13	11	12	29
Dépenses d'Investissement	460	211	1 082	258	557	1 854

Résultat d'Investissement	3 290	3 775	3 493	3 941	4 250	3 040
----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Il apparaît que les dépenses d'équipement du budget annexe de la Régie des déchets ne bénéficient pas d'un haut niveau de subventions. C'est donc un budget qui, pour investir, doit disposer d'un haut niveau d'épargne.

Celui-ci a pu être constitué à partir de 2024 et le programme d'investissement a été émis en œuvre à compter de 2025.

Pour 2025, les principales dépenses d'équipement sont :

Matériel Informatique	2 460
Matériel Administratif	867
Matériel Technique	3 711
Caissons et compacteurs	35 265
Mise aux normes déchetteries	103 617
Déchetterie Sud + Recyclerie	180 383
Matériel de collecte et polybennes	1 234 689
Colonnes Apport Volontaire	31 386
Bâtiment collecte (Ecosite)	32 906
Bacs et abris bacs	165 546
Composteurs	26 967
Dépenses d'équipement	1 817 797

1.3.1.3. Budget Annexe de la Mobilité

1.3.1.3.1. Section de Fonctionnement

1.3.1.3.1.1. Les Dépenses

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	95	85	80	102	124	99
Charges de personnel	200	214	208	229	204	217
Atténuation de recettes	0	0	0	0	0	14

Charges de gestion courante	4 637	4 373	5 041	4 990	5 077	5 373
Charge financière	4	3	3	2	1	1
o/o entre sections	423	412	432	372	307	315
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 360	5 088	5 763	5 695	5 713	6 019
DEPENSES RELLES	4 937	4 676	5 331	5 323	5 407	5 704

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Charges à caractère général	0,8%	-11,1%	-5,6%	27,6%	21,8%	-20,1%
Charges de personnel	1,6%	7,1%	-3,1%	10,3%	-10,8%	6,3%
Atténuation de recettes	s.o	-100,0%	s.o	s.o	s.o	s.o
Charges de gestion courante	3,0%	-5,7%	15,3%	-1,0%	1,7%	5,8%
Charge financière	-33,0%	-23,5%	-21,8%	-27,2%	-37,8%	-50,0%
o/o entre sections	-5,7%	-2,6%	4,7%	-13,8%	-17,7%	2,8%
DEPENSES RELLES	2,3%	-5,1%	13,3%	-1,2%	0,3%	5,4%

En matière de Dépenses de Fonctionnement, le budget annexe de la Mobilité permet principalement de rémunérer le délégataire de service public qui assure la gestion du service des transport urbains « Buss ».

Ainsi, les Charges à caractère général se situent autour de 100 K€ par an et évoluent assez peu (0,8% par an en moyenne), les charges de personnel se situent autour de 217 K€ en 2025 et évoluent également assez peu (1,6% en moyenne par an)

A. Charges de gestion courante (CHAPITRE 65)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Délégataire Transports	4 138	3 836	4 429	4 370	4 828	4 790
Région - Convention Transport élèves	450	450	545	500	181	526
Convention - Transport Scolaire - Pessines	2	2	0	0	0	0
Convention accessibilité - Saintes	26	37	0	38	0	0
Cotisation SMINA	20	20	27	27	27	27
Primes VAE	0	29	40	55	40	30
Divers	0	0	0	0	0	0
Total Chapitre 65	4 637	4 373	5 041	4 990	5 077	5 373

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Délégataire Transports	3,0%	-7,3%	15,5%	-1,3%	10,5%	-0,8%
Région - Convention Transport élèves	3,2%	0,0%	21,1%	-8,2%	-63,7%	189,9%
Convention - Transport Scolaire - Pessines	s.o	-4,6%	-100,0%	s.o	s.o	s.o
Convention accessibilité - Saintes	s.o	39,7%	-100,0%	s.o	-100,0%	s.o
Cotisation SMINA	6,2%	0,0%	35,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Primes VAE	s.o	s.o	39,9%	37,5%	-26,5%	-26,2%
Divers	18,4%	44,9%	83,7%	21,5%	-61,8%	88,2%
Total Chapitre 65	3,0%	-5,7%	15,3%	-1,0%	1,7%	5,8%

Le paiement de la prestation au gestionnaire du service des transport constitue le premier poste de charges (90%) avec une évolution contenue (3% en moyenne par an) et surtout connue, puisque prévue au contrat de délégation de service public.

B. Les Charges Financières (CHAPITRE 66)

Le budget de la mobilité ne compte plus qu'un seul et dernier emprunt qui arrivera à terme en 2026

en K€	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
CRD 01/01/n	532	433	341	251	161	92	46
Capital	99	92	90	91	69	46	46
Intérêts	4	3	3	2	1	1	0
annuité	103	95	93	93	70	46	46
CRD31/12/n	2 433	341	251	161	92	46	0

1.3.1.3.2. Les Recettes

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevances usagers	466	594	657	700	664	719
Versement Transport	2 773	1 819	2 641	3 125	4 153	4 278
Convention de transfert avec la Région	1 612	1 612	1 612	1 612	1 612	1 612
Subvention d'Equilibre Budget Principal	820	300	1 200	0	0	0
Autres produits	29	634	175	372	154	215
o/o entre sections	19	19	11	11	0	0
RECETTES DE L'EXERCICE	5 720	4 977	6 297	5 821	6 582	6 823
Chapitre 002	279	639	476	1 010	1 139	2 008
RECETTES TOTALES	5 999	5 615	6 773	6 831	7 721	8 831

	Moyenne Annuelle	2021 2020	2022 2021	2023 2022	2024 2023	2025 2024
Redevances usagers	9,0%	27,2%	10,8%	6,5%	-5,3%	8,4%
Versement Transport	9,1%	-34,4%	45,2%	18,3%	32,9%	3,0%
Convention de transfert avec la Région	s.o	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Subvention d'Equilibre Budget Principal	s.o	-63,4%	300,0%	-100,0%	s.o	s.o
Autres produits	48,9%	2058,6%	-72,3%	112,4%	-58,7%	39,6%
RECETTES REELLE DE L'EXERCICE	3,7%	-13,0%	26,8%	-7,6%	13,3%	3,7%

En début de période, les Recettes du budget annexe de la mobilité se composaient de 3 ressources principales que le budget principal venait compléter par le versement d'une importante subvention d'équilibre (1,2 M€ en 2022).

Le relèvement du taux de cotisation au Versement mobilité en 2023 a permis au budget principal de ne plus verser cette subvention d'équilibre. Toutefois, le taux du Versement Mobilité est aujourd'hui un

taux plafond qu'il ne sera plus possible de relever en cas de besoin. Il convient donc d'être prudent sur les choix qui seront opérés sur ce budget afin qu'il puisse continuer à s'équilibrer.

On note également, d'une part, que le versement de la subvention d'équilibre de 1,2 M€ en 202 n'était pas nécessaire puisque l'excédent repris en 2023 est de 1 010 et que de fait cette subvention d'équilibre est juste venue alimenter l'excédent. D'autre part, que le relèvement du Versement mobilité permet depuis 2023 de conforter cet excédent et de fait le niveau d'épargne de ce budget annexe dont le Programme Pluriannuel des Investissements vient également d'être arrêté.

1.3.1.3.3. Les Résultat

A. Résultat Comptable

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevances usagers	466	594	657	700	664	719
Versement Transport	2 773	1 819	2 641	3 125	4 153	4 278
Convention de transfert avec la Région	1 612	1 612	1 612	1 612	1 612	1 612
Subvention d'Equilibre Budget Principal	820	300	1 200	0	0	0
Autres produits	29	634	175	372	154	215
o/o entre sections	19	19	11	11	0	0
RECETTES DE L'EXERCICE	5 720	4 977	6 297	5 821	6 582	6 823
Charges à caractère général	95	85	80	102	124	99
Charges de personnel	200	214	208	229	204	217
Atténuation de recettes	0	0	0	0	0	14
Charges de gestion courante	4 637	4 373	5 041	4 990	5 077	5 373
Charge financière	4	3	3	2	1	1
o/o entre sections	423	412	432	372	307	315
DEPENSES DE L'EXERCICE	5 360	5 088	5 763	5 695	5 713	6 019
RESULTAT DE L'EXERCICE	360	-112	534	126	869	805
+ Reprise du résultat	279	639	476	1 010	1 139	2 008
RESULTAT DE CLÔTURE	639	527	1 010	1 136	2 008	2 812

On constate que depuis 2024, le budget annexe de la mobilité affiche un résultat de l'exercice de plus de 800 000 euros et un résultat de clôture qui progresse et se situe en fin d'exercice 2025 à près de 3 M€.

B. Seuils intermédiaires de gestion

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES D'EXPLOITATION	4 881	4 658	5 085	5 810	6 582	6 823
- DEPENSES D'EXPLOITATION	4 932	4 673	5 328	5 321	5 405	5 703
= RESULTAT D'EXPLOITATION	-52	-15	-243	489	1 177	1 120
+ RESULTAT FINANCIER (hs rembt de la dette)	0	0	0	0	0	0

+ RESULTAT Exceptionnel (hs cessions	820	300	1 200	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION	768	285	957	489	1 177	1 120
- INTERETS DE LA DETTE	4	3	3	2	1	1
= EPARGNE BRUTE (CAF)	764	282	954	487	1 176	1 120
- CAPITALE DE LA DETTE	99	92	90	91	69	46
= EPARGNE NETTE	666	190	864	396	1 107	1 074

Les seuils intermédiaires de gestion font également apparaître un niveau d'épargne qui s'est très nettement amélioré depuis 2024 avec une épargne nette de près d'1,1 M€ en 2024 et 2025, soit près de 16% des Recettes réelles de fonctionnement.

1.3.1.3.2. Section d'Investissement

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement du Capital de la Dette	99	92	90	91	69	46
Dépenses d'Equipement	452	778	112	64	462	139
o/o entre sections	19	19	11	11	0	0
DEPENSES D'EQUIPEMENT D E L'EXERCICE	570	889	214	166	531	184

FCTVA	0	0	0	0	0	0
Subventions	30	145	78	0	10	112
Dette	0	0	0	0	0	0
o/o entre sections	423	412	432	372	307	315
RECETTES D'EQUIPEMENT DE L'EXERCICE	453	558	510	372	317	427

RESULTAT DE L'EXERCICE	-116	-331	297	206	-214	243
+ Résultat reporté	410	293	-38	310	516	301
+ Affectation	1	0	51	0	0	0
= RESULTAT DE CLÔTURE	294	-38	310	516	301	545

Le Budget annexe de la mobilité bénéficie de quelques subventions d'équipement (environ 18% sur la période 2020-2025), toutefois ses investissements sont principalement financés par la dotation aux amortissements.

Il est donc nécessaire pour le budget mobilité de disposer d'un très haut niveau d'épargne.

Les principaux travaux d'équipement pour 2025 sont :

Aménagement station + sanitaires	37 151
Aménagement stations vélos	2 974
Matériel alimentation véhicules	15 006
Armoires de sécurité - batteries vélos	4 900
Matériel pour piste éducation routière	6 421
Marquage bus	28 520

Acquisition Vélo Cargo	3 001
Travaux dépôt Bus	15 866
Diagnostic Pollution et Audit environnemental - dépôt	15 375
Travaux Boutique Bus	6 900
divers	3 000
Total	139 115

1.3.1.4. Budget Annexe Hôtels d'Entreprises

1.3.1.4.1. Section de Fonctionnement

en K€	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Charges à caractère général	27	12	22	12	8	6
Intérêts de la dette	0	0	0	0	0	0
Charge exceptionnelle	0	0	0	0	0	36
o/o entre sections	43	43	43	43	43	43
Dépenses de l'Exercice	70	55	65	55	51	85
Loyers	67	62	27	40	44	42
o/o entre sections	13	13	13	13	13	13
Recettes de l'Exercice	79	75	40	53	57	55
Résultat de l'exercice	9	20	-25	-2	6	-30
+ Excédent reporté	32	42	61	36	34	39
= Résultat de clôture	42	61	36	34	39	9

Le Budget Hôtel d'entreprises, depuis 2020, se borne à assurer l'entretien et la location des « boxes » de l'hôtel d'entreprises intercommunal. C'est un budget dont la couverture des charges (Fluides, entretien et remboursement du Capital de la dette) est assurée par les loyers encaissés.

En 2025, la Communauté d'Agglomération a dû faire face à l'annulation de 36 K€ de loyers impayés, ce qui a eu pour conséquence d'engloutir la quasi-totalité de ses excédents capitalisés.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur de Développement Economique, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer, sur l'ensemble du territoire intercommunal, de nouveaux espaces d'accueil pour les entreprises.

Le modèle économique qui a été retenu est un financement intégral par emprunt, avec pour objectif que les frais de premier établissement (acquisition, travaux, ...) et de fonctionnement (fluides, entretien, ...) puissent être compensés par l'encaissement des loyers.

Ainsi, en 2025, Saintes Grandes Rives L'Agglo a fait l'acquisition de locaux industriels (ancienne menuiserie) à Cherac pour un montant de 439 564,12 euros afin d'y développer une offre d'hôtel d'entreprises.

Afin de financer cette acquisition et les travaux prévu, un emprunt de 677 000 euros a été contracté en janvier 2026 auprès de la Banque Postale.

A. Charge Financière (CHAPITRE 66)

Au 31 décembre 2025, le Budget Annexe Hôtel d'Entreprise ne détenait qu'un seul contrat d'emprunt sans intérêt, dont le Capital restant dû s'élevait à 84 000 euros.

Ainsi, avec une annuité de 21 000 euros par an (remboursement du Capital uniquement), cet emprunt sera soldé à la fin de l'exercice 2028.

en K€		2026	2027	2028	2029	2030	2031
BUDGET PRINCIPAL	CRD 01/01/n	63	42	21	0	0	0
Dette HDE 15/11/2006 420 000 € 20 ans	Capital	21	21	21	0	0	0
	Intérêts	0	0	0	0	0	0
	Annuité	21	21	21	0	0	0
	CRD31/12/n	42	21	0	0	0	0
La Banque Postale MON554010EUR 19/02/2026 677 000 € 20 ans	CRD 01/01/n	0	-17	-51	-85	-119	-153
	Capital	17	34	34	34	34	34
	Intérêts	14	26	25	23	22	20
	Annuité	31	60	59	57	56	54
	CRD31/12/n	-17	-51	-85	-119	-153	-187

		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Dette Agrégée BUDGET HDE	CRD 01/01/n	63	2 025	1 970	1 915	1 881	1 847
	Capital	38	55	55	34	34	34
	Intérêts	14	26	25	23	22	20
	Annuité	52	81	80	57	56	54
	CRD31/12/n	2 025	1 970	1 915	1 881	1 847	1 813

Les exercices 2027 et 2028 risquent d'être en déséquilibre au regard de la charge d'emprunt qui se situe temporairement autour de 80 K€ avant de redescendre en 2029 à un niveau inférieur à 60 K€. Cette évolution de près de 40 000 euros de charge annuelle devrait être couvert par les nouveaux loyers encaissés.

1.3.1.4.2. Section d'Investissement

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement du Capital de la Dette	21	22	23	24	25	26
Remboursement cautions	0	0	1	0	2	1
Dépenses d'équipement	15	0	0	11	0	440
o/o entre sections	13	13	13	13	13	13
Dépenses de l'exercice	49	35	37	48	39	479
Cautions	1	0	1	2	1	1

Emprunt	0	0	0	0	0	0
Subvention	0	0	0	0	0	0
o/o entre sections	43	43	43	43	43	43
Recettes de l'Exercice	44	43	44	45	45	44

Résultat de l'exercice	-5	9	8	-3	5	-435
+ Affectation	0	0	0	0	0	0
+ Reprise du résultat	90	85	95	104	104	113
= Résultat de Clôture	85	94	102	101	109	-322

En 2025, la seule dépense d'équipement qui a été réalisée est l'acquisition des locaux de l'ancienne menuiserie de Cherac. Dès lors, l'emprunt n'ayant pas été souscrit avant la fin de l'exercice, la section d'investissement affiche un déficit de clôture de 322 K€ qui sera apuré en 2026 par l'emprunt de 677 K€ contracté auprès de la Banque Postale.

1.3.1.5. Les Budgets Annexes des Zones d'Activités

Les Budgets des zones d'activités sont des budgets avec gestion de stock qui fonctionnent d'une manière assez différente des autres budgets que porte la Communauté d'Agglomération. En effet, les dépenses d'équipement qui sont réalisées sur ces budgets ne viennent pas augmenter le patrimoine de la Communauté d'Agglomération et ne peuvent être à ce titre considérées comme des dépenses d'investissement. Ces dépenses viennent constituer un « stock » qui sera vendu à des entreprises qui veulent investir sur ces zones d'activités.

Dès lors toutes les opérations d'équipement sont inscrites en dépenses de fonctionnement et par des jeux d'écritures d'ordre, la Direction des Finances assure le suivi des stocks, qui sont repris en début d'exercice et constatés en fin d'exercice :

Stock initial (constaté au 01/01/n)
+ acquisitions foncières
+ études
+ travaux
- ventes
= **Stock de clôture (calculé au 31/12/n)**

Il convient de noter que ces budgets n'existent que pendant les phases d'aménagement et de commercialisation des parcelles. Lorsque la zone d'activités est achevée et que toutes les parcelles ont été vendues, l'entretien n'est plus supporté par le budget annexe de la zone mais par le budget principal de la Communauté d'Agglomération.

Saintes Grandes Rives L'Agglo gère 4 budgets annexes de zones d'activités. Trois budgets sont individualisés alors que le 4^{ème} budget regroupe toutes les zones non individualisées dans un budget propre :

- ZAC Parc Atlantique
- ZA des Charriers Sud
- ZAE de la Saulaie
- Autres ZAE

En K€	Parc Atlantique	Charrier Sud	Sauzaie	Autres Zones	Total
Acquisition et Travaux	1 550	762	3	317	2 631
Stock au 01/01/n	757	324	0	270	1 351
Dépenses de Fonctionnement	2 307	1 086	3	587	3 982
Cessions de parcelles	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
autres recettes	0	0	0	0	0
Stock au 31/12/n	2 307	1 086	3	587	3 982
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	2 307	1 086	3	587	3 982
Résultat de l'Exercice	0	0	0	0	0
+ Excédent reporté	1	0	0	0	1
Résultat de Fonctionnement	1	0	0	0	1

Les principaux travaux intervenus en 2025 sont :

Acquisitions Foncières	1 504 460
Fouilles archéologiques	5 144
Aménagements	40 185
Sous-Total Parc Atlantique	1 549 788
Fouilles archéologiques	290 590
Aménagements	471 381
Sous-Total Charriers Sud	761 971
Bornage	820
Aménagements	1 825
Sous-Total Sauzaie	2 645
Fief Picaud - Aménagements	3 302
Les Brandes - Acquisitions	219 623
Les Brandes Aménagements	93 796
Sous-Total Autres Zones d'Activités	316 721
TOTAL	2 631 125

Il n'y a pas de dette sur les budgets des Zones d'Activités.

1.3.2. Premier Bilan de la crue 2026

La crue 2026 aura impacté le budget principal et les budgets annexes de déchets et de la mobilité

➤ Budget Principal

- Les locaux du siège et notamment le parking en sous-sol et les accès de la rue Fromentin ont été directement touchés par la crue qui a stagné pendant près de trois semaines. Cette montée des eaux est à l'origine de nombreux désordres :
 - Système électrique hors service,
 - Système de contrôle d'accès hors service,
 - Barrières et vantaux hors service,
 - Alarme incendie de l'ensemble du bâtiment hors services
 - 2 Monte-charge hors service
 - ...

Le coût de la remise en état est estimé à 100 000 euros et nous n'avons pas pour l'heure le montant de la prise en charge de notre assurance.

- Le service de la restauration scolaire a produit et servi des repas aux bénévoles pendant près de 15 jours en semaine et les week-ends

Le coût du service (fourniture et main d'œuvre) est estimé à : à chiffrer

- Enfin des aides aux entreprises pourraient être mises en place pour un montant de 100 000 à 150 000 euros.

➤ Budget annexe des déchets

- Mise en place d'une déchetterie mobile sur le site de l'ancien Lidl à Saintes qui a collecté plus de 150 t de déchets, dont plus de 90 t de déchets industriels banaux (DIB) et de tout venant.

Le coût de cette mesure, y compris la main d'œuvre, est estimé à 20 000 euros

- Location de véhicules plateau (4) pour le retrait des déchets dans l'ensemble des communes du territoire touchées par la crue

Le coût de la mesure est estimé à 2 000 € (hors carburant)

➤ Budget annexe de la mobilité

- Le service des transports urbain a connu une baisse d'activité pendant les 3 semaines de crue. Cet événement n'a pas de conséquence sur le paiement de la prestation au délégataire mais aura un impact sur les redevances encaissées.

Le coût (manque à gagner) pour le budget mobilité n'est pas encore connu.

1.4. Orientations budgétaires 2026

1.4.1. Budget Principal

1.4.1.1. Section de Fonctionnement

1.4.1.1.1. Recettes

Les atténuations de charges (Chapitre 013) devraient connaître le même sort qu'en 2025 avec une recette estimée à 200 000 euros en 2026.

Les Produits des services et du domaine (Chapitre 70), sans révision des tarifs ou offre de nouveaux services, devrait connaître une évolution limitée estimée à 1,5%.

Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731), avec une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,9% et un maintien des taux de la fiscalité directe locale à son niveau antérieur, une prévision de baisse de l'attribution perçue au titre du Fonds de péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) devraient, au mieux, se maintenir à leur niveau 2025.

Les Dotations et participations (Chapitre 74) vont connaître une réduction très sensible :

- Gel du FCTVA en 2025 : pas de FCTVA sur les prestations d'entretien des bâtiments, réseaux et voiries, soit une baisse des recettes de près de 25 000 euros
- Baisse de près de 80 000 euros de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Baisse de 100 000 euros de la compensation sur les bases de CFE des locaux industriels
- Baisse de près de 1 M€ des subventions spécifiques de l'Etat, la Région, le Département, sur les projets intercommunaux.

Il convient de noter que cette baisse n'est pas la conséquence d'un désengagement massif de nos partenaires financiers, mais plutôt le résultat d'une régularisation de recettes en 2025 qui auraient dues être encaissées (ou rattachées) lors des exercices précédents.

Les Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) vont également enregistrer une diminution notamment des loyers à encaisser avec le départ du CFA des locaux de l'ancien siège à la fin du 1^{er} semestre. Cette baisse est estimée à 30 000 euros.

Enfin, les recettes d'ordre et notamment la neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées, devrait progresser de près de 220 000 euros.

A Noter : Pour 2026, les Recettes de Fonctionnement devraient enregistrer une très forte diminution de près d'1 M€, soit environ 2,64%

1.4.1.1.2. Les Dépenses

- Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le conflit Iranien et la fermeture du détroit d'Ormuz ont fait s'envoler les prix des carburants et du gaz naturel. De fait, les dépenses en matière d'énergie progressent en 2026 de 110 000 euros, soit près de 25%.

L'inflation et la mise en œuvre des Lois Egalim conduisent à revoir à la hausse les crédits en matière d'achat de denrées alimentaires de près de 50 000 euros (+3%)

Les prestations liées à l'exercice des compétences en matière d'Habitat et de gestion des eaux pluviales urbaines progressent de 150 000 euros

Une enveloppe exceptionnelle de 100 000 euros a été prévue pour assurer les réparations rendues nécessaires par la crue de début d'année

Les frais liés à la communication progressent de 50 000 euros

Ainsi, les inscriptions du chapitre enregistrent une progression de 300 000 euros, soit environ 7%

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

Les Charges de personnel progressent de 840 000 euros en 2026, soit 3,49%, notamment sous l'effet de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux de cotisation CNRACL	30,65%	30,65%	31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%

	2023 2022	2024 2023	2025 2024	2026 2025	2027 2026	2028 2027
Evolution taux CNRACL	0,00%	3,26%	9,48%	8,66%	7,97%	7,38%

Pour autant, on constate que 2026 est l'exercice au cours duquel l'évolution des charges de personnel et notamment les salaires versés évolue le moins depuis 2022.

	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	373 527	417 345	461 729	483 488	495 575
Salaires	14 352 166	14 975 607	16 082 573	16 573 009	16 998 333
Cotisations	5 537 617	5 779 609	6 242 704	6 757 702	7 149 649
Médecine du Travail	51 260	54 873	55 056	72 402	86 521
Autres charges sociales	130 720	164 477	229 495	173 651	169 922
TOTAL	20 445 290	21 391 912	23 071 557	24 060 252	24 900 000

	Moyenne annuelle	2023 2022	2024 2023	2025 2024	2026 2025
Impôts et taxes	7,32%	11,73%	10,63%	4,71%	2,50%
Salaires	4,32%	4,34%	7,39%	3,05%	2,57%
Cotisations	6,60%	4,37%	8,01%	8,25%	5,80%
Médecine du Travail	13,98%	7,05%	0,33%	31,51%	19,50%
Autres charges sociales	6,78%	25,82%	39,53%	-24,33%	-2,15%
TOTAL	5,05%	4,63%	7,85%	4,29%	3,49%

➤ Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les reversements progressent en 2026 avec :

- d'une part une augmentation du montant de Taxe de Séjour à reverser (cette augmentation du reversement correspond toutefois à une augmentation identique de la recette attendue en matière de taxe de séjour).
Ce reversement progresse de 70 000 euros.
- D'autre part le versement aux communes d'une part de la Taxe sur les infrastructures de transport perçue par la Communauté d'agglomération pour l'exercice de la compétence voirie. Ce reversement est rendu obligatoire dans la mesure où la Communauté d'agglomération n'est compétente que pour les voiries des zones d'activités économiques.
Le montant du reversement est d'environ 60 000 euros.

➤ Chapitre 65 – Autres charges de Gestion Courante

Les dépenses de gestion courante progressent principalement au titre des subventions versées :

- Agence d'attractivité : après une année 2025 de régularisation (suite à une modification du régime de la TVA applicable), le montant de la subvention est repris à son niveau initial
Soit une augmentation de 200 000 euros
- Une enveloppe de 100 000 euros destinée à aider les entreprises ayant subi les inondations est également mise en place.
- Une enveloppe de 100 000 euros destinée à équilibrer le budget du Centre Intercommunal de santé.

➤ Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

Les amortissements progressent à nouveau de 200 000 euros en 2026. Cette augmentation des transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement constitue un « autofinancement minimal obligatoire » qui impose à la section de fonctionnement de dégager un niveau d'épargne suffisant.

Il convient toutefois de noter que ces amortissements concernent pour une large part des fonds de concours pour lesquels une neutralisation est assurée par une opération d'ordre contraire et qu'en fait la charge nette reste à peu près stable depuis 2020

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépense (Dotations aux Amortissements)	1 223	1 194	1 302	1 482	2 002	2 291	2 400
- Recette (neutralisation Fds de concours)	0	0	0	500	827	943	1 160
= Solde (Charge)	1 223	1 194	1 302	982	1 175	1 348	1 240

A noter : En 2026, les Recettes de fonctionnement diminuent de près d'1M€ alors que les Dépenses progressent d'environ 1,8 M€.

1.4.1.2. Section d'Investissement

1.4.1.2.1. Les dépenses

➤ Dépenses d'Équipement et Programmation Pluriannuelle des Investissement

Saintes Grandes Rives L'Agglo s'est engagée dans un programme ambitieux de dépenses d'équipement réparti en 11 thématiques :

en K€	Demande de crédits 2026			PPI 2026 (pour mémoire)
	RAR	Crédits nouveaux	BP 2026	
594 - Requalification des ZAE	0	61	61	104
602 - Aides à l'économie	0	350	350	200
ECONOMIE	0	411	411	304
489 - OPAH RU 2017-2022	0	50	50	50
593 - OPAH RU 2022	0	250	250	350
604 - PACTE TERRITORIAL 2025	0	100	100	0
488 - LOGEMENT SOCIAL	0	571	571	571
HABITAT	0	971	971	971
505 - PLUi	0	221	221	318
612NV - URBANISME COMMUNAL	0	29	29	0
AMENAGEMENT	0	250	250	318
600 - SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	0	500	500	500
559 - EP ZI LES CHARRIERS	0	425	425	
660 - EPU	0	425	425	990
661 - GEMAPI	0	100	100	
523NV - ESPACES NATURELS SENSIBLES	0	40	40	0
CYCLE DE L'EAU	0	1 490	1 490	1 490
605 - CENTRE DE SANTE	0	20	20	20
563 - LA MISSION LOCALE	0	20	20	20
607 - CRECHE PASSERELLE (AP)	0	1 000	1 000	1 000
606 - NOUVELLE PISCINE (AP)	0	500	500	500
611 - LUDOTHEQUE	0	1 210	1 210	1 210
517 - SCHEMA TERRITORIAL DE RESTAURATION	0	32	32	32
520 - SITE SAINT EXUPERY	0	220	220	220
SERVICES A LA POPULATION	0	3 002	3 002	3 002
518 - SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE (AP)	0	100	100	120
521NV - AIDES FILIERE TOURISTIQUE	0	50	50	100
461 - AQUEDUC	32	68	100	125
TOURISME	32	218	250	345
116NV - ENERGIES RENOUVELABLES	166	0	166	0
506 - DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (AP)	0	250	250	350
PLAN CLIMAT , AIR ET ENERGIE	166	250	416	350

482 - GROS ENTRETIEN ITINERAIRES RANDO	38	62	100	185
484 - SENTIER DU CORAN	0	0	0	0
700 - MAISON DU VELO	0	0	0	0
566 - FLOW VELO	37	0	37	0
901 - ITINERAIRE CHERMIGNAC THENAC	0	197	197	0
902 - ITINERAIRE ST GEORGES DES COTEAUX	0	75	75	0
ACTIVITES DE PLEINE NATUURE	75	334	409	185
418 - AIRE DES GENS DU VOYAGE	0	180	180	0
614NV - AIRE DES GRANDS PASSAGES	0	0	0	315
513 - POLITIQUE DE LA VILLE	47	33	80	0
POLITIQUE DE LA VILLE	47	213	260	315
385 - TRAVAUX BATIMENTS ET MOBILIER SCOLAIRE	62	0	62	0
475 - TRAVAUX ET MATERIEL PISCINES	85	0	85	0
651 - DIVERS TRAVAUX	0	316	316	0
650 - DIVERSES ACQUISITIONS (MATERIELS MOBILIERS)	0	469	469	0
431NV - ACQUISITIONS CESSIONS	0	0	0	0
615NV - GESTION DES AFFAIRES FONCIERES	0	99	99	0
Sous-Total Divers travaux et acquisitions	147	883	1 030	962
Sous-total informatique (474 - MATERIEL INFORMATIQUE)	143	227	370	433
Sous-total Véhicules (652 - FLOTTE VEHICULES)	0	100	100	51
MOYENS GENERAUX	290	1 211	1 500	1 446
603 - FONDS DE CONCOURS ELARGI	0	300	300	300
AIDES AUX COMMUNES	0	300	300	300
Chapitre 20	216	68	283	0
Chapitre 204	129	0	129	0
Chapitre 21	146	0	146	0
Chapitre 26	0	0	0	0
NON AFFECTE	491	68	559	0

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 101	8 718	9 818	8 926
------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Ces prévisions pour 2026 sont conformes au Programme Pluriannuel des Investissements arrêté en 2025 :

en K€	2025	2026	2028	2029	2030
ECONOMIE	278	304	1 954	2 533	200
HABITAT	893	971	500	600	600
AMENAGEMENT	247	318	236	0	0
CYCLE DE L'EAU	1 281	1 490	1 224	2 480	3 150
SERVICES A LA POPULATION	1 056	3 002	7 836	6 359	3 200
TOURISME	231	345	200	200	500
PLAN CLIMAT ET ENR	166	350	300	300	100
ENVIRONNEMENT - MOBILITE	1 440	185	140	90	40

POLITIQUE DE LA VILLE	9	315	50	50	50
GESTION DES DECHETS	0	0	0	0	0
AIDES AUX COMMUNES	1 449	300	400	400	400
NON AFFECTE (SERVICES COMMUNS)	906	1446	600	600	600
TOTAL PPI	7 955	9 026	13 439	13 611	8 840

1.4.1.2.1.2. Financement des Investissements

	RAR	Inscription 2026	Total 2026
Dépenses d'Equipement	1 101 182,82	8 717 031,19	9 818 214,01
Remboursement de la Dette	0,00	336 500,00	336 500,00
O/O entre sections	0,00	1 165 000,00	1 165 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 101 182,82	10 218 531,19	11 319 714,01

Excédent reporté	0,00	280 849,42	280 849,42
Affectation du résultat	0,00	34 764,44	34 764,44
FCTVA	0,00	0,00	0,00
Subventions	585 568,96	58 500,00	644 068,96
Emprunt d'équilibre	0,00	7 094 031,19	7 094 031,19
Cessions	0,00	643 500,00	643 500,00
Cautions		1 500,00	1 500,00
Participations	200 000,00	0,00	200 000,00
Autres immobilisations Financières		21 000,00	21 000,00
O/O entre sections	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	785 568,96	10 534 145,05	11 319 714,01

Avec un niveau d'Épargne (seuls les amortissements viennent alimenter l'autofinancement de l'année pour environ 1,25 M€), le gel du remboursement de la TVA en 2026 (soit une perte estimée à 1,2 M€ au regard des Dépenses d'équipement inscrites en 2026) et un fonds de roulement qui s'est tari au fil des exercices dans la mesure où les investissements réalisés ont été financés sur fonds propres depuis 2022, le financement des investissements 2026 nécessitera un recours à l'emprunt de près de 7 M€.

1.4.2. Budget Annexe de la Régie des déchets

1.4.2.2. Section de Fonctionnement

En dépenses, Les inscriptions budgétaires 2026, progresseraient de près d'1 M€, avec notamment :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 450 000 euros**
 - o La prise en compte de l'évolution des prix du carburant : + 200 000 euros
 - o La collecte des biodéchets en année pleine (suite à l'expérimentation) : + 150 000 euros
 - o Prise en compte de l'Inflation 2026 (+1,7%) : + 50 000 euros

- **Chapitre 012 - Charges de Personnel : + 300 000 euros**
 - o Prise en compte en année pleine des mesures décidées en 2025
 - o Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL
 - o Prise en compte du GVT des agents

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 250 000 euros**
 - o Evolution de la participation au syndicat mixte Cyclad
 - o Réserve

Au niveau des recettes, la revalorisation de 1% des tarifs de la redevance sur la collecte et le traitement des ordures ménagères permet d'estimer une hausse des recettes d'environ 100 000 euros.

La section de fonctionnement dégagera en 2026, un autofinancement total (dotation aux amortissements et virement à la section d'investissement) d'environ 2,5 M€.

1.4.2.3. Section d'Investissement

La régie des déchets poursuivra en 2026, le Programme Pluriannuel d'Investissement arrêté en 2025, avec notamment la poursuite du renouvellement du parc de véhicules de collecte, le remplacement et la mise en place de colonnes d'apport volontaire et les études sur la création d'une nouvelle déchetterie-recyclerie

	CFU 2025	2026		
		RAR	Ccrédits nouveaux	Budget Primitif
Caissons et compacteurs	35 265	36 418	110 000	146 418
Mise aux normes déchetteries	103 617	34 116	230 000	264 116
Déchetterie Sud + Recyclerie	180 383	57 169	597 000	654 169
Matériel de collecte et poly bennes	1 234 689	456 317	1 255 000	1 711 317
Colonnes Apport Volontaire	31 386	18 404	1 700 000	1 718 404
Bâtiment collecte (Ecosite)	32 906		18 400	18 400
Bacs et abris bacs	165 546		145 000	145 000
Composteurs	26 967		35 000	35 000
Hors opération	7 038	0	837 159	837 159
Dépenses d'équipement	1 817 797	602 423	4 927 559	5 529 982
opérations d'ordre	28 855	0	28 855	28 855
dette	7 166	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVEST	1 853 818	602 423	4 956 414	5 558 837

Il convient de noter que le budget annexe des déchets a soldé l'ensemble de ses dettes en 2025 et n'a donc plus à faire face à des annuités d'emprunt en 2026.

Pour mémoire le Programme pluriannuel des Investissements est :

en K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
RENOUVELLEMENT DES VEHICULES	1 235	1 711	320	620	300	300	250	4 736
NOUVELLE DECHETTERIE - RECYCLERIE	180	654	3 808	5 529	0	0	0	10 171
ENTRETIEN DES SITES	137	283	80	80	80	80	80	819
BACS ET ABRIS BACS	166	145	40	40	40	40	40	511
COLONNES APPORT VOLONTAIRE	31	1 718	427	427	15	15	15	2 649
CAISSONS + COMPACTEURS	35	146	0	0	0	0	0	182
COMPOSTAGE	27	35	27	27	27	27	27	197
BIODECHETS	0	0	0	0	0	0	0	0
SERVICES COMMUNS	7	837	300	300	300	300	300	2 344
PPI	1 818	5 530	5 002	7 023	762	762	712	21 608

Le financement des investissements en 2026 sera réalisé exclusivement sur fonds propres :

- Autofinancement de la section de Fonctionnement :
- Excédents d'investissement reportés :

	BP 2026
Fonds et réserves (Hs Affectation)	0
Subvention d'Equipement reçue	0
Emprunt	0
Autres recettes	0
O/o entre sections (autofinancement)	2 519
Recettes d'Investissement de l'exercice	2 519
+ Affectation du Résultat	0
+ Excédent reporté	3 040
Recettes d'Investissement	5 559

1.4.3. Budget Annexe des transports et des mobilités

1.4.3.2. Section de Fonctionnement

Les Charges de fonctionnement progresse de 570 000 euros

- **011 - Charge à caractère général : + 20 000 euros (+21%)**
 - o Mise en place d'un dispositif de covoiturage : 10 000 €
 - o Développement des animations autour de la mobilité : + 10 000 euros
- **012 – Charge s de personnel : + 0 euro**
- **65 – Autres Charges de gestion courante : + 550 000 euros**
 - o Il convient d'indexer, pour le service 2025 et 2026, La rémunération du délégataire du service des transport urbain (RATP), pour un montant des 150 000 euros (indexation 2025) et 230 000 euros (indexation 2026),

- La nouvelle convention 2025-2027 conclue avec la Région Nouvelle Aquitaine pour le transport scolaire devrait coûter 100 000 euros supplémentaires
- Une enveloppe de 70 000 euros est prévue pour le versement d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE)

Les recettes sont stables et maintenues à leur niveau 2025, avec toutefois une baisse des redevances acquittées par les usagers au regard de l'interruption partielle du service pendant la période de la crue des mois de février et mars 2026.

La section de fonctionnement dégage cependant en 2026, un autofinancement d'un peu plus de 3 M€.

1.4.3.3. Section d'Investissement

Le Programme Pluriannuel des Investissements en matière de développement des itinéraires cyclables a été établi pour la période 2025-2031.

En K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Flow vélo - Quai des Roches		0	500	300	0	0	0
Flow vélo - République		0	0	0	300	0	0
Flow vélo - Yser		0	500	0	0	0	0
Maison du Vélo		200	0	0	0	0	0
Itinéraire Chermignac - Thénac - Saintes		13	0	0	767	0	0
Itinéraire St Georges des Coteaux - Saintes	(*)	784	0	0	0	0	0
Itinéraire Chaniers - Saintes		442	0	920	0	0	0
Itinéraire Fontcouverte - Saintes		0	0	0	0	0	726
Itinéraire Pessines - Saintes		0	0	0	0	567	0
Itinéraire Les Gonds - Saintes		0	0	0	0	60	0
Itinéraire Maillage Saintes		0	121	121	121	121	0
TOTA PPI	0	1 439	1 121	1 341	1 188	748	726

(*) Budget principal : 2025 1 408

Itinéraire Chermignac - Thénac - Saintes	622
Itinéraire St Georges des Coteaux - Saintes	785
Maison du Vélo	1

Un PPI devra également être élaboré pour le service des transports urbains afin de programmer le rythme de remplacement des véhicules. La réalisation de celui-ci a cependant été retardé dans l'attente d'une décision en matière de création d'une station bio-GNV

Ainsi, pour 2026 le financement des équipements sera assuré d'une part par une subvention reçue au titre du Fonds vert pour la réalisation d'itinéraires cyclables pour près de 605 000 euros, le solde sera financé, d'autre part, par autofinancement.

1.4.4. Budget Hôtels d'Entreprises

1.4.4.2. Section de Fonctionnement

Suite à l'acquisition des locaux industriels à Cherac en 2025, qui nécessitent des travaux d'aménagement avant leur mise en location, et à la mobilisation d'un emprunt de 677 000 euros en début d'année 2026, qui commencera à être amorti en 2026, l'équilibre du budget annexe Hôtel d'Entreprises ne sera pas assuré en 2026 sans le versement d'une subvention exceptionnelle du budget Principal.

En effet, l'amortissement du nouvel emprunt, estimé à 47 000 euros ne sera pas couvert en 2026, comme cela avait pu être initialement imaginé, par l'encaissement de nouveaux loyers.

1.4.4.3. Section d'Investissement

Le projet initié à Cherac a été mis en attente dans la mesure où les locaux intéressent une entreprise qui souhaiterait se relocaliser sur Cherac. Celle-ci est aujourd'hui dans l'attente de l'octroi de prêts bancaires. De fait, les travaux projetés ont donc été suspendus.

Dès lors, en 2026, une enveloppe de 1 M€ de dépenses d'équipement a été prévue, il s'agira

- Soit de vendre les locaux récemment acquis pour initier un nouveau projet,
- Soit, si l'acquéreur potentiel se dédit, poursuivre les travaux sur les locaux industriels acquis à Cherac.

Cette prévision budgétaire s'inscrit dans le cadre du Programme pluriannuel des Investissements (PPI) qui avait été arrêté pour le développement du réseau d'Hôtels d'Entreprises.

En K€	2025 (Réalisé)	2026	2027	2028	2029	2030
PPI	440	1 000	800	800	800	800

1.4.5. Budget Annexe Centre de Santé Intercommunal

Suite à l'ouverture du nouveau Centre Intercommunal de Santé, il convient de prévoir l'adoption d'un budget propre pour ce service, dont les investissements ont été portés par le budget principal en 2025.

Ce budget est essentiellement constitué de charges de personnel qui représentent près de 85% des dépenses, avec près de 400 000 euros.

Ces dépenses seront couvertes en 2026 par :

- Les redevances acquittées par les patients : 260 000 euros
- Une subvention de l'ARS (sous conditions qui ne sont pas remplies à ce jour : 2 médecins généralistes, ...) : 65 000 euros
- Une subvention de la CPAM (forfait médecin traitant, ...) : 76 500 euros
- Une subvention d'équilibre du budget principal de 75 000 à 100 000 euros.

Il est également prévu que quelques dépenses d'équipement (acquisition de matériel spécifique) puissent également être réalisées.

1.4.6. Budgets Annexes Zones d'Activités économiques

Les opérations d'aménagements prévus en 2026 sur les différentes zones d'activités sont :

- **ZAC Centre Atlantique**
 - Dépenses : 1 336 000 €
 - Marché fouilles archéologiques : 1 170 000 €
 - Maîtrise d'œuvre du marché d'aménagement : 35 000 €
 - Aménagement : 131 000€
 - Recettes : 605 000 €
 - Cession de parcelles : 605 000 €
- **ZAC Charriers Sud**
 - Dépenses : 491 000 €
 - Acquisition de parcelles : 110 000 €
 - Aménagements : 381 000 €
 - Recettes : 90 000 €
 - Subvention (DETR) : 90 000 €
- **ZAE de la Sauzaie**
 - Dépenses : 47 000 €
 - Frais de bornage : 2 000 €
 - Déplacement de réseaux : 45 000 €
 - Recettes : 278 000 €
 - Cession de 3 parcelles : 278 000 €
- **Autres ZAE**
 - Dépenses : 1 423 000 €
 - Acquisitions foncières : 174 000 €
 - Etudes 238 000 €
 - Travaux d'Aménagement : 950 000 €
 - Effacement de réseaux : 61 000 €
 - Recettes : 278 000 €
 - Cession de parcelles : 437 000 €